



**Dispositif Institutionnel  
Thérapeutique Educatif et  
Pédagogique  
SAINT-VINCENT  
PROJET D'ETABLISSEMENT 2023-2027**



74, Avenue du Taillan, 33320 EYSINES  
05 56 28 03 23  
[itepsaintvincent@assostvincent.org](mailto:itepsaintvincent@assostvincent.org)



# Sommaire



## 1. Introduction

p.5

### 1.1. Préambule

p. 6

1.2. **Le projet d'établissement**, un document reposant sur la participation active des différentes parties prenantes

p. 7

1.3. **Contexte associatif et du dispositif**, une adaptation continue de l'offre au service de la personne accompagnée

p. 8



## 2. Les axes de notre projet d'établissement

p. 17

2.1. Le PPA, clé de voûte de l'accompagnement : une démarche à équilibrer

p. 18

2.2. Améliorer la modularité des accompagnements au service d'une population éclectique et complexe

p. 21

2.3. Un accompagnement dans les murs et hors-les-murs à repenser, au service de parcours inclusifs

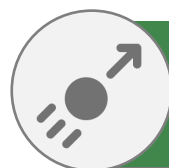
p. 24

2.4. Un partenariat avec les familles à diversifier

p. 27

2.5. Mieux travailler ensemble demain, en équipe interdisciplinaire, en transversalité

p. 29



## 3. Déclinaison de nos axes pour les 5 ans à venir : notre plan d'actions

p.31



## 4. Annexes

p. 43

## Sigles et acronymes (1/2)

- **ACT** : Association Accompagner, Conduire, Transmettre
- **AED** : Aide Educative à Domicile
- **AEIS** : Association pour l'Education et l'Insertion Sociale
- **AEMO** : Action Educative en Milieu Ouvert
- **AFEPT** : Association Formation, Insertion et Education Permanente
- **AIRE** : Association des ITEP et de leurs Réseaux
- **ARI** : Association pour la Réadaptation et l'Intégration
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **ASE** : Aide Sociale à l'Enfance
- **BPDJ** : Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile
- **BTP** : Bâtiment et Travaux Publics
- **CACIS** : Centre Accueil Consultation Information Sexualité
- **CAFA** : Centre Académique de Formation Administrative
- **CASF** : Code de l'Action Sociale et des Familles
- **CDAPH** : Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- **CDEF** : Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
- **CEF** : Centre Européen de Formations
- **CEH** : Comité d'Ethique Hospitalier
- **CFA** : Centre de Formation des Apprentis
- **CH** : Centre Hospitalier
- **CHS** : Centre Hospitalier Spécialisé dans la lutte contre les maladies mentales
- **CHU** : Centre Hospitalier Universitaire
- **CIM-11** : Classification Internationale des Troubles Mentaux et des Troubles du Comportement 11ème édition
- **CMEA** : Conférence Médicale des Etablissements de l'Association
- **CMP** : Centre Médico-Psychologique
- **CMSI** : Centre Médical de Soins Immédiats
- **COFIL** : Comité de Pilotage
- **CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- **CSE** : Comité Social et Economique
- **CVS** : Conseil de la Vie Sociale
- **DEJEPS** : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
- **DITEP** : Dispositif Intégré ITEP Spécifique
- **DSM-5** : 5ème édition du « manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux » de l'association Américaine de Psychiatrie
- **EA** : Entreprise Adaptée
- **EMDR** : Desensibilisation et Retraitement (de l'information) par les Mouvements Oculaires (*Eye Movement Desensibilisation and Reprocessing*)
- **EREA** : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
- **ERIP** : Espace Régional d'Information de Proximité
- **ESAT** : Etablissements et services d'aide par le travail (remplacent le CAT)
- **ETP** : Education Thérapeutique du Patient
- **FALC** : Facile à Lire et à Comprendre
- **HAS** : Haute Autorité de Santé
- **IDE** : Infirmier Diplômé d'Etat
- **IME** : Institut Médico Educatif
- **IMP** : Institut Médico Pédagogique
- **IMPro** : Institut Médico Professionnel
- **IREPS** : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
- **IRTS** : Institut Régional du Travail Social

## Sigles et acronymes (2/2)

- **ITEP** : Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
- **ITS** : Institut du Travail Social
- **MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- **MECS** : Maison d'Enfants à Caractère Social
- **MFR** : Maison Familiale et Rurale
- **OMEGA** : Formation de gestion et de prévention des situations de violence et d'agressivité
- **OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
- **ONU** : Organisation des Nations Unies
- **PPA** : Projet Personnalisé d'Accompagnement
- **RCP** : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
- **REPOPP** : Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique
- **SEGPA** : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
- **SESSAD** : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
- **TCC** : Thérapie Cognitivo-Comportementale
- **TDAH** : Troubles du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité
- **TND** : Troubles du Neurodéveloppement
- **TSA** : Troubles du Spectre de l'Autisme
- **UA** : Unité des Adolescents
- **UE** : Unité des Enfants
- **UEE** : Unité d'Enseignement Externalisée
- **UISP** : Unité d'Insertion Socio-Professionnelle
- **ULIS** : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire





# 1. Introduction



## 1.1. **Préambule** : Un Projet garant de l'institution comme lieu de soin ET résolument tourné vers la notion d'inclusion.

*Notre Projet d'Etablissement 2023-2027 est le résultat de huit mois de travaux reposant sur la participation active des parties prenantes (jeunes accueillis et familles par le biais de notre Conseil de la Vie Sociale, professionnels, Conseil d'Administration, partenaires).*

*Il fixe le cap des 5 prochaines années pour notre Dispositif avec le défi de la gestion de nombreux paradoxes concernant notamment :*

- *L'articulation entre logique inclusive et nécessité de proposer un accueil institutionnel*
- *Cohabitation d'une population éclectique et complexe*
- *Volonté de renforcer et développer les compétences de nos professionnels dans un contexte de tensions de recrutement*

*Je souhaite remercier ici l'ensemble des personnes ayant contribué à la rédaction de ce projet et par anticipation celles qui contribueront à sa mise en œuvre et son enrichissement.*

*Cécile CARRERE, Directrice*

*« Si je ne vauds rien à présent, je ne vaudrai pas davantage plus tard.  
Mais si dans l'avenir on me trouve quelque valeur, alors j'en ai autant aujourd'hui.  
Car le blé est du blé, même si les citadins le prennent pour de l'herbe au début »*

Vincent Van Gogh  
Lettres à son frère Théo

## 1.2. Le projet d'établissement, un document reposant sur la participation active des différentes parties prenantes

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. [...] Ce projet est établi pour une durée maximale de 5 ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »



article L311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles

### Un projet d'établissement, c'est quoi ?

- Une obligation réglementaire prévue par la loi du 2 janvier 2002
- Un document établi pour une durée de 5 ans et qui définit les objectifs de l'établissement et ses modalités d'organisation et de fonctionnement
- Une description de l'établissement (au moment de sa rédaction) et une projection à 5 ans des évolutions souhaitées
- Un document qui tient compte des autres démarches menées (projet associatif, CPOM/contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) et des orientations nationales en matière de handicap (développer des réponses inclusives, prévenir les ruptures de parcours, favoriser l'auto-détermination, etc.)

## TEMPS FORTS DE LA DÉMARCHE

Ce projet d'établissement s'inscrit dans **une démarche participative** qui respecte les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé.

### 🌀 Phase 1 – Lancement et cadrage (mars-avril 2022)

Mise en place d'un **comité de pilotage dédié** à l'élaboration du projet d'établissement, composé de professionnels, de la direction et d'une représentante du conseil d'administration (10 participants)

Réalisation d'un **diagnostic interne et externe**

Lancement de 3 **questionnaires à destination des jeunes** (41 répondants), **des familles** (25 répondants) et **des professionnels du DITEP** (30 répondants)

Restitution des éléments du diagnostic au COPIL et à l'ensemble des professionnels via un premier **journal projet**

### 🌀 Phase 2 – Co-construction du projet d'établissement (mai-juin 2022)

Mobilisation des professionnels, des jeunes accompagnés et des familles lors de plusieurs temps : **séminaire** (participation de l'ensemble des professionnels du DITEP et d'une représentante de l'association), réunion du **CVS**, 5 **groupes de travail** (8 à 13 participants par groupe)

Partage du **bilan des groupes de travail avec le comité de pilotage**

Rédaction d'un **journal projet sur le bilan des séances de travail** à destination de l'ensemble des professionnels du DITEP

### 🌀 Phase 3 – Écriture, validation et restitution du projet d'établissement (juillet-octobre 2022)

Rédaction du **projet d'établissement** sur la base des éléments recueillis en phase 1 et 2

**Partage** de ces éléments **avec le comité de pilotage**

Mobilisation des professionnels lors de 2 **séances de travail dédiées à l'élaboration du plan d'actions**

Rédaction de **fiches actions**

Restitution du **projet et de son plan d'actions** à l'ensemble des parties prenantes

## 1.3. Contexte

### 1.3.1. Un contexte de transformation de l'offre qui s'inscrit dans une dynamique inclusive



La « transformation de l'offre » : d'une prise en charge spécialisée et protectrice à un accompagnement plus inclusif en réponse aux besoins et souhaits des personnes

2002

Loi rénovant l'action sociale et médico-sociale

2010

Ratification par la France de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées

2017

Circulaire relative à la transformation de l'offre d'accompagnement dans le cadre de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous »

2005

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

2014

Rapport de Denis Piveteau « Zéro sans solution : un devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches »

2019

Plan d'action ministériel « Ambition transformation 2019-2022 » en faveur d'une offre médico-sociale plus inclusive



La **transformation de l'offre** vise à « sécuriser les parcours quel que soit le lieu de vie choisi et surtout à garantir à chaque personne un accompagnement souple, modulaire et construit au regard de ses attentes en développant son accès effectif aux apprentissages, à la formation et l'emploi, à la santé, au logement, et à toute activités favorisant sa pleine participation à la vie sociale ».



## 1.3.2. L'Association Saint-Vincent de Paul Lamothe Lescure



### LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

- La **non-lucrativité**
- Une mise en avant de la **dignité de la personne, la tolérance, la reconnaissance, le respect de l'autre, la solidarité, le droit au soin et à l'éducation**
- Des professionnels engagés à faire **ressentir** aux personnes accompagnées la **confiance et l'espoir** qu'ils, ainsi que leurs parents, mettent en elles
- Une **reconnaissance de la différence** de l'autre comme une richesse à découvrir et à partager

#### L'ETHIQUE PROFESSIONNELLE

- **Garantir la compétence et la qualification des professionnels du DITEP** en terme de savoir faire, savoir être, compétence et niveau de technicité.
- **S'engager dans des actions de formation des professionnels** afin de s'adapter aux évolutions de la société et des sciences appliquées aux champs thérapeutiques, éducatif et pédagogique

#### L'ETHIQUE ENVERS LA PERSONNE ACCUEILLIE

- **Être à son écoute**
- Ne plus « faire pour » mais « faire avec »
- **Respect de ses croyances et de ses convictions**
- **Respect de la confidentialité et du secret médical**

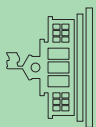


### LES AXES STRATEGIQUES ASSOCIATIFS



#### L'INDIVIDU

- **Reconnaître la personne accueillie comme unique, singulière, sans discrimination** en s'attachant à entendre les demandes, à comprendre les besoins et à respecter l'altérité des jeunes, des familles et de leur entourage
- **Respecter l'accueil des familles**
- **Informer les parents** des personnes accompagnées du projet associatif, de son fonctionnement, et de son travail

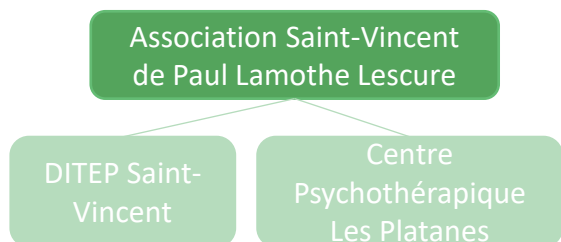


#### L'INSTITUTION

- **Guider nos actions par le respect de notre mission médico-sociale et sanitaire, de nos principes fondateurs et de nos valeurs**
- Continuer à décider de nos actions **sans aucune considération ethnique, politique ou religieuse**
- **Être transparent** dans notre gestion, nos projets, nos actions et notre évaluation
- **Rendre compte de notre activité** aux différentes instances
- **Garantir des soins et un accompagnement individualisé de qualité** à la personne accueillie favorisant son développement, son autonomie et une insertion, adaptés à son âge et à ses besoins et respectant un consentement éclairé

## 1.3.2. L'Association Saint-Vincent de Paul Lamothe Lescure

### ORGANIGRAMME



L'Association est dotée d'une **Conférence Médicale des Etablissements de l'Association (CMEA)**. Il s'agit d'une instance de coordination, de proposition et de définition de la politique de soin des deux établissements. Elle rend compte de ses avis aux membres du Conseil d'Administration de l'Association, ainsi qu'aux différentes instances.

### HISTOIRE ASSOCIATIVE

#### DE LA CHARITE A L'OFFRE DE SERVICE

**1945** L'établissement particulier de la compagnie des « Filles de la charité Saint-Vincent » reçoit en donation le domaine de Lamothe Lescure.

**1950** Ouverture d'un centre ménager et rural pour jeunes filles ; les activités s'y développent pendant 13 ans.

**1963** Obtention d'un agrément pour un Institut Médico-Pédagogique de 90 places en internat et développement des relations avec des médecins psychiatres.

**1973** Création d'un hôpital de jour: le centre psychothérapique les Platanes, par conversion de 30 places de l'IMP, pour soigner des enfants psychotiques ; mise en place de conventions entre le Centre Hospitalier Charles Perrens et la compagnie « Les Filles de la charité » qui permettent de participer au travail du secteur public hospitalier.

**1978** Reconversion de l'IMP de 60 places pour adolescentes au profit de deux sections : une section de 30 places pour les jeunes enfants (6-12 ans) qui présentent des troubles graves de la personnalité ainsi que des acquisitions cognitive et une section d'internat de 20 places et d'externat de 10 places pour adolescentes déficientes.


**1980** L'IMP devient l'Institut de Rééducation Psychothérapique Saint-Vincent à deux sections mixtes : un section de 30 places pour les enfants présentant de troubles graves de la personnalité, une section de 30 places pour adolescent(es) dont 10 en internat.

**1985** « Les Filles de la charité » se retirent de leur établissement particulier et organisent la mise en place d'une association loi 1901. En 1986, L'Association « Saint Vincent de Paul – Lamothe Lescure » et devient propriétaire du domaine : elle a pour mission d'y poursuivre les actions à caractère sanitaire et médico-sociales et d'envisager toute innovation répondant aux besoins. Elle renouvelle avec le CH Charles Perrens les conventions établies qui placent les établissements privés à but non lucratifs dans le dispositif du secteur public infanto juvénile I01.

**2005** L'Institut de Rééducation Psychothérapique devient l'ITEP Saint-Vincent, conformément au décret n°2005-11 du 6 janvier 2005. L'ITEP garde la même structure : Unité des enfants et Unité de adolescents.

**2018** L'ITEP devient Dispositif ITEP (DITEP° conformément à l'article 91 de la loi 2016-41 du 26/01/2016 et au décret 2017-620 du 24/04/2017

## 1.3.3. Le DITEP Saint-Vincent

 **Le DITEP Saint-Vincent** accueille au sens du décret des **enfants, des adolescents et des jeunes majeurs qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression**, notamment l'intensité des troubles du comportement, **perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages**. Ces jeunes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé. Conscients de l'importance de suivre l'évolution des connaissances scientifiques, nous actualisons nos pratiques et proposons un accompagnement adapté aux besoins des populations présentes sur notre territoire. De part notre proximité historique et entretenue avec le secteur sanitaire, nous développons une expertise dans l'accompagnement de situations complexes incluant les Troubles du Neurodéveloppement nécessitant une prise en charge soutenue autant que les troubles dits psychoaffectifs.

L'orientation est prononcée par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de la Gironde, selon un **triple niveau d'accueil** :

- **Le soin** (axe Thérapeutique)
- **L'encadrement éducatif spécialisé** (axe Educatif)
- **L'enseignement adapté** (axe Pédagogique)

### Le DITEP depuis 2015

**2015** Mise en place d'une Analyse des Pratiques Professionnelles avec un intervenant extérieur.

**2018** Passage en Dispositif Institutionnel Thérapeutique et Pédagogique ; signature de la convention inter-associative avec les ITEP et SESSAD de l'Association pour l'Education et l'Insertion Sociale (AEIS) et création du DITEP Médoc-Porte de Médoc.


**2019** Signature du premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine.

**2019** Création de l'Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) à l'Ecole Élémentaire du Derby à Eysines.

**2020** Ouverture de l'hébergement thérapeutique à l'Unité des Enfants.

**2020** Ouverture l'Unité d'Insertion Socio-Professionnelle.

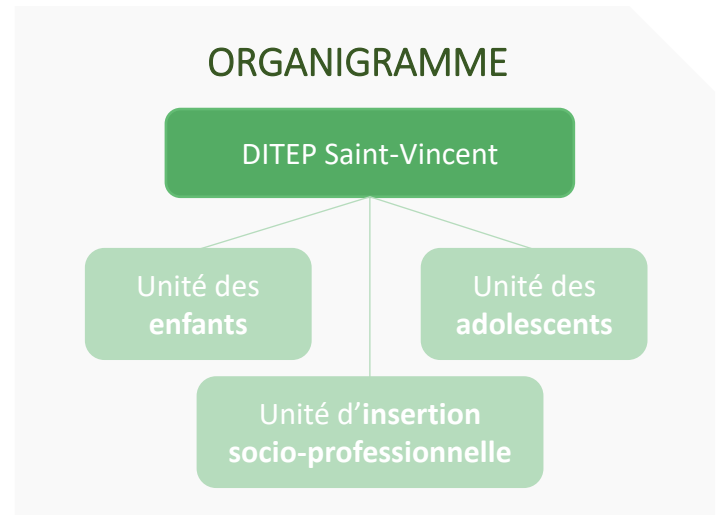
**2020** Création de l'Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) au Collège Ausone du Bouscat.

 **LE CADRE JURIDIQUE DU DITEP** est posé par l'**article 91 de la Loi 2016-41 du 26 janvier 2016** de modernisation de notre système de santé et par le **Décret d'application 2017-620 du 24 avril 2017**, dans lequel nous nous reconnaissons pleinement :

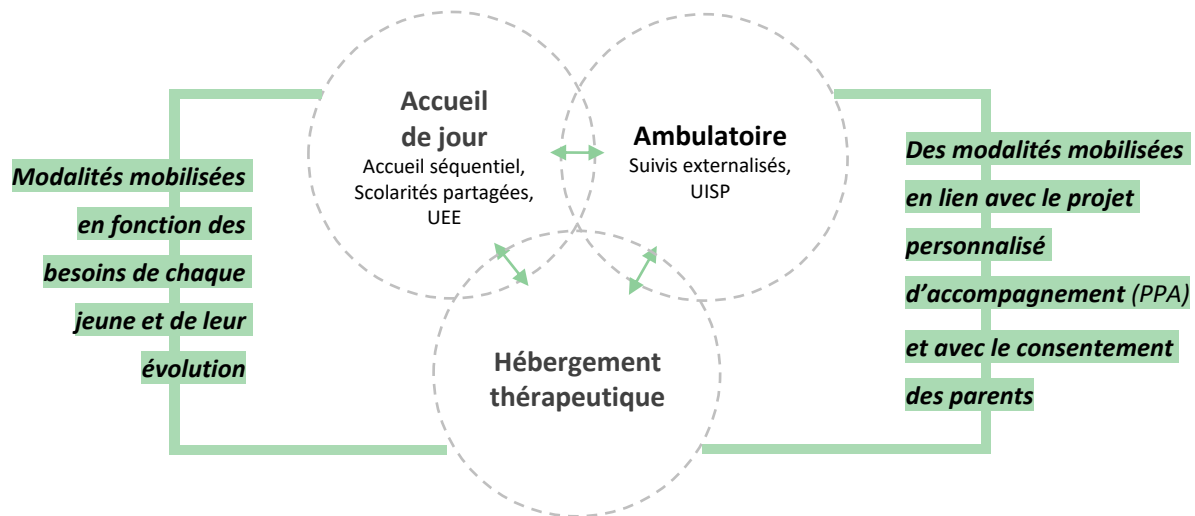
- Passer d'une logique d'établissement à **une logique de parcours**.
- **Dépasser le « tout établissement »** pour **favoriser la continuité et la fluidité du parcours au plus près de l'environnement habituel de vie de l'enfant**.
- **Faire de l'inclusion scolaire le socle autour duquel s'articulent les différentes interventions** : thérapeutiques, éducatives, pédagogiques, sociales.
- **Apporter des réponses modulaires, réversibles, transverses, s'adapter à l'évolution des enfants et appréhender les situations complexes** pour éviter les ruptures de prise en charge.
- **Disposer des conditions administratives pour mettre en œuvre le dispositif** : un agrément global, des notifications DITEP et une dotation annuelle unique.
- Passer d'une logique de participation du jeune et de sa famille à **une logique de coopération**.

Ouvert en moyenne 206 jours par an, le DITEP accueille des enfants, adolescents et jeunes majeurs sur 3 unités :

- **L'UNITÉ DES ENFANTS**, pour **30 enfants** (garçons et filles) de **4 à 14 ans\***.
- **L'UNITÉ DES ADOLESCENTS**, pour **30 enfants** (garçons et filles) de **13 à 18 ans\***.
- **L'UNITÉ D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**, pour **10 grands adolescents** et/ou jeunes majeurs âgés de **16 à 21 ans**.



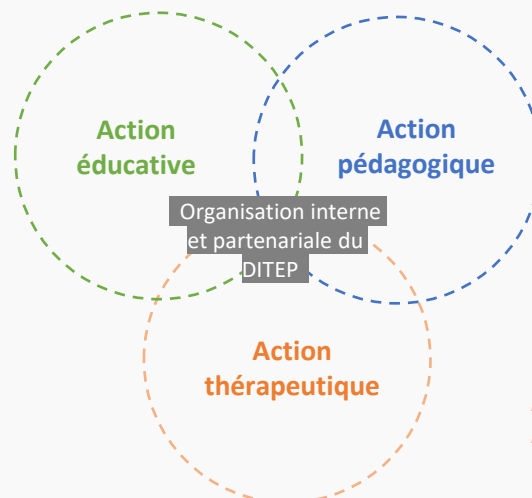
Composé d'une équipe **interdisciplinaire**, le DITEP conjugue un ensemble de moyens d'accompagnement diversifiés, modulables et coordonnés pour répondre aux besoins spécifiques de chaque personne :



Le DITEP conjugue des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques sous la forme d'une **intervention interdisciplinaire** :

**Interne** : relations aux autres, activités de socialisation, de promotion de la citoyenneté, d'accès à l'autonomie, d'intériorisation de la loi et d'acceptation des règles communes ; sécurisation affective, confiance en soi...

**Externe** : participation sociale, accès à la culture et au sport, sorties pédagogiques...



**Interne** : pédagogie spécialisée aux troubles des apprentissages, activités d'apprentissages scolaires et sociaux favorisant une réconciliation avec l'école (sens à la vie scolaire, confiance et estime de soi...).

**Externe** : soutien à la scolarisation en milieu ordinaire à temps plein ou en scolarité partagée

**Interne** : bilans diagnostiques, groupes thérapeutiques, entretiens individuels, psychothérapies, suivi somatique, rééducations paramédicales.

**Externe** : coordination avec le secteur sanitaire (CHU, CHS, CEH, REPOPP, etc...)



## LES MISSIONS ET VALEURS DU DITEP SAINT-VINCENT



### LA BIENTRAITANCE

La mise en application des recommandations de bonnes pratiques professionnelles est au cœur de nos accompagnements. La réflexion sur la **bienveillance** est, pour nous, permanente, l'idée étant d'en faire une **culture** qui inspire **quotidiennement** les actions individuelles et collectives au sein de l'établissement. Une **charte associative de bienveillance** figure au sein du livret d'accueil des salariés, remis lors de l'embauche de chaque professionnel. La bienveillance doit viser à promouvoir le bien-être des enfants et des adolescents en gardant présent à l'esprit le risque de **maltraitance**.

Cela passe par un travail continu sur plusieurs axes :

- **La participation de la personne accompagnée à son projet** avec la mise en place de modalités précises de recueil et de prise en compte de ses préférences et de ses difficultés.
- **Le lien entre professionnels et personnes accompagnées** qui a un impact direct sur la qualité de l'accompagnement.
- **L'ouverture de l'établissement sur son environnement** afin d'éviter l'isolement et pour trouver un enrichissement auprès de partenaires diversifiés.
- **Le soutien aux professionnels** dans leur démarche de bienveillance afin qu'ils soient reconnus, entendus, et soutenus dans leurs missions.

Quelles sont les principales valeurs des professionnels du DITEP ?\*



Pour les professionnels,

**LA BIENVEILLANCE**, c'est : **considérer l'autre dans ce qu'il est, le non-jugement, l'acceptation de la différence, l'accompagnement, l'aide et le droit à l'erreur** (à la fois pour le jeune et pour le professionnel).

\*Ce nuage de mots reprennent les principales valeurs du DITEP citées par les professionnels lors du séminaire ; plus les mots sont gros, plus ils ont été cités.



*Les missions des ITEP  
selon l'article D. 312-59-2. I. du  
Décret n°2005-11 du 6 janvier 2005*



**Accompagner le développement des personnes** accueillies au moyen d'une intervention interdisciplinaire afin d'amener ces personnes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers l'autonomie



**Dispenser des soins et des rééducations**



**Favoriser le maintien du lien** des intéressés avec leur milieu familial et social



**Promouvoir leur intégration dans les différents domaines de la vie**, notamment en matière de formation générale et professionnelles (*favoriser le maintien ou préparer l'accueil des intéressés en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés*)



**Participer**, en liaison avec d'autres intervenants compétents, **à des actions de prévention, de repérage des troubles du comportement et de recherche de solutions adaptées** pour les personnes accompagnées

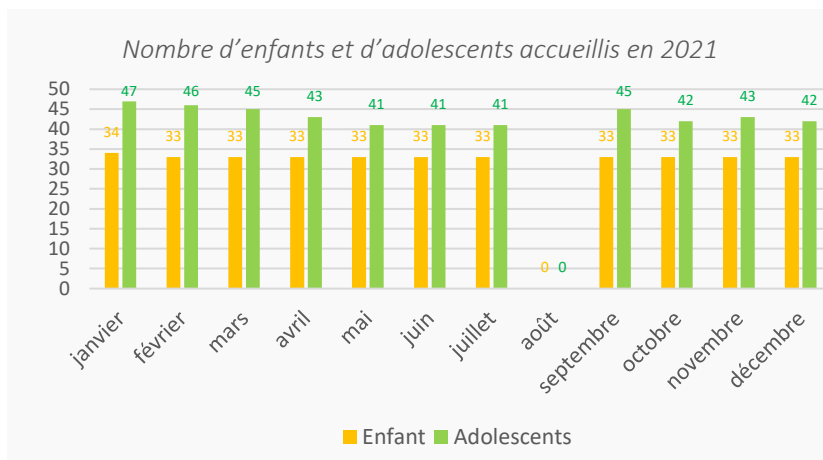




## ELEMENTS CLEFS LIES AU PUBLIC ACCOMPAGNE

88

En 2021, le DITEP Saint-Vincent a accompagné 88 enfants, adolescents et jeunes majeurs : **39 sur l'Unité des Enfants**, **49 sur l'Unité des Adolescents** et sur l'UISP. La répartition filles / garçons est sensiblement la même que les années précédentes, soit 16,7% de filles (19 filles pour 69 garçons).



14

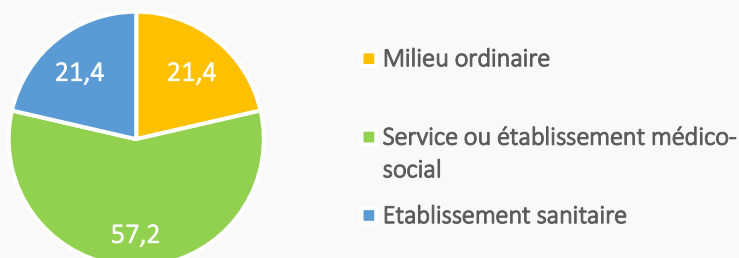
Les jeunes admis sur le DITEP en 2021 étaient au nombre de 14 :

- **6 sur l'Unité des Enfants** (4 garçons, 2 filles), avec une moyenne d'âge d'admission de 6 ans et 8 mois.
- **8 sur l'Unité des Adolescents et sur l'UISP** (8 garçons), avec une moyenne d'âge de 12 ans et 8 mois.

Sur les 14 admissions effectuées :

- **3** provenaient directement du **milieu ordinaire** (établissements scolaires du territoire).
- **8** étaient **issues d'un service ou établissement médico-social**.
- **3** étaient demandées **par un établissement sanitaire** (hôpitaux de jour du secteur).

Origine de la demande d'entrée dans le DITEP en 2021 (en %)

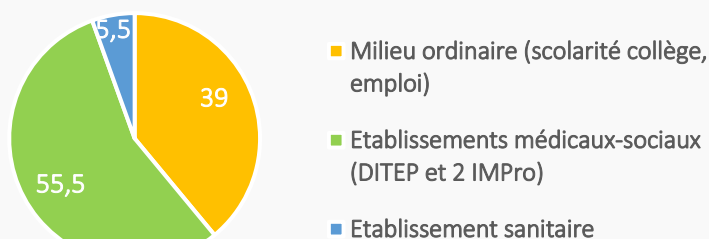


18

En 2021, 18 jeunes ont quitté le Dispositif :

- **6 sorties sur l'Unité des Enfants** (5 garçons, 1 fille), avec un âge moyen de sortie de 12 ans et 3 mois et **une durée moyenne de séjour de 5 ans et 2 mois**.
- **12 sorties sur l'Unité des Adolescents** (10 garçons, 2 filles), avec un âge moyen de de 17 ans et 3 mois et **une durée moyenne de séjour de 4 ans et 11 mois**.

Situation après la sortie du DITEP en 2021 (en %)



En décembre 2021, 2 adolescents et 3 enfants étaient en attente (certains depuis 2019) d'une place en IME ou IMPro. Ces situations expliquent en grande partie une durée moyenne de séjour qui augmente sur l'Unité des Enfants et l'Unité des Adolescents.



## LES PRINCIPES D'INTERVENTION

### REFERENCES THEORIQUES

L'évolution des connaissances scientifiques en médecine, en psychiatrie et en neurosciences des dernières décennies a conduit à une **reconsidération** logique **des approches cliniques, diagnostiques et thérapeutiques** proposées au DITEP Saint Vincent.

Au DITEP Saint Vincent s'intègrent les pratiques de différents courants théoriques afin de proposer une prise en charge au plus près des besoins d'une population complexe et variées. De manière non exhaustive l'équipe comprend des professionnels **formés aux thérapies brèves** (TCC, EMDR, thérapie systémique...) **ainsi qu'à des approches dites psychodynamiques**.

L'imbrication de différents modèles théoriques ne diminue pas néanmoins notre engagement dans **l'utilisation des classifications diagnostiques** (CIM 11 et DSM-5) et **l'application des pratiques recommandées par l'OMS et la HAS**. Autant que l'engagement de l'association Saint Vincent de Paul Lamothe Lescure et du DITEP de renforcer le pouvoir décisionnel des usagers et la place des familles au sein de la prise en charge.

### UNE FORMATION SOUTENUE DES PROFESSIONNELS



Les formations d'équipe récentes se sont ainsi concentrées sur un élargissement des connaissances et des approches afin d'inscrire notre accompagnement dans une modernité congruente à l'époque.

#### Exemples de formation collectives

- **2018**: Laïcité et fait religieux en établissement
- **2018**: Prise en compte des réseaux sociaux, de la désinformation et des écrans
- **2019**: Référent de parcours
- **2020**: Formation OMEGA sur la gestion des situations de crises
- **2021**: Dépistage et accompagnement des Troubles du Neurodéveloppement

#### Exemples de formations individuelles

- DIU Autisme
- Certification EMDR
- Approche systémique
- DEJEPS promotion de la santé par le sport



### Le DITEP Saint-Vincent, une institution moderne

Les enjeux des dernières années, l'évolution des connaissances et des pratiques, le mouvement des politiques publiques vers l'inclusion des personnes en situation de handicap pose un véritable défi aux institutions médico-sociales.

Aujourd'hui, nous nous devons de proposer un accompagnement modulé, ajusté au plus proche des besoins individuels, et tourné vers l'inclusion dans le milieu ordinaire. Afin d'accompagner au mieux les usagers et leurs familles, il nous faut inventer une nouvelle Institution résolument tournée vers l'extérieur. Néanmoins, les besoins de la population spécifique que nous accueillons ne doit pas être oubliée et l'application des principes fondamentaux de bienveillance, de progressivité, de cadre, de contenance, de structuration nécessaires à l'intégration d'un sentiment de sécurité, à l'apprentissage des règles de vie et la possibilité de vivre avec l'autre doit perdurer.

Au DITEP Saint Vincent ces enjeux sont au cœur d'un engagement fort et d'un dynamisme renouvelé.



## LES FONCTIONS SUPPORTS

### DEMARCHE QUALITE

Notre **démarche qualité** est portée par la Direction et le Conseil d'Administration de l'Association.

- Une **Cellule qualité** associative pilote les travaux, construit la démarche, organise la réalisation des évaluations et le suivi du plan d'actions.
- Au niveau du DITEP, un **Comité de Pilotage** structure et déploie la démarche de manière opérationnelle, en coordonnant des groupes de travail dédiés.
- Un lien étroit existe avec le **CVS**, qui est associé à la démarche qualité de l'établissement.

### RESSOURCES HUMAINES

Notre établissement est constamment à la recherche d'une bonne **adéquation entre le fonctionnement, l'organisation et son besoin en personnel.**

- **Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences**, anticipation des besoins, renforcement du rôle managérial des cadres, concertation sociale, développement des compétences professionnelles individuelles, etc.
- Politique de la **Qualité de Vie au Travail.**
- **Entretiens professionnels** tous les 2 ans.
- Politique ambitieuse de **formation professionnelle**, dans un souci d'amélioration continue des **compétences et qualification.** Nous accueillons aussi des **stagiaires et apprentis.**

### SYSTÈME D'INFORMATION

Notre établissement est doté d'un **système d'information** qui permet de **collecter, stocker et diffuser** toute information.

Élément incontournable de la stratégie de notre établissement, il conditionne :

- la **mise en œuvre** des projets des différentes unités, pour assurer la qualité et la **continuité des soins**
- **l'organisation** générale du DITEP pour l'efficacité de **gestion**
- la **gestion du dossier du jeune.**

Notre système d'information est conforme au Règlement Général sur la Protection des Données.

### LOGISTIQUE

La logistique nécessaire aux différentes prestations délivrées aux personnes accompagnées est assurée par **l'équipe des services généraux** (6 agents techniques gérés par l'économiste de l'Association). Les agents ont pour mission de maintenir les lieux à disposition des jeunes accueillis propres et accueillants et de leur offrir une prestation de qualité (repas, linge, accompagnement transport etc.). Nos actions sont centrées sur plusieurs thèmes : **entretien, transports, déchets, énergie et achats.**

#### ZOOM :

Sur le sujet de la **restauration**, celle-ci est assurée par une Cuisine Centrale de l'Entreprise Alium située à Blanquefort. Il existe un partenariat entre la responsable de production, deux diététiciennes de la Cuisine Centrale, qui conçoivent avec l'Économiste de l'Association, après avis de l'équipe de cuisine, les menus hebdomadaires, selon un grammage normé en fonction des âges des consommateurs. Le respect de la **démarche HACCP** est total.

Concernant le **bionettoyage**, les locaux sont nettoyés en respectant les règles d'hygiène définies dans nos **protocoles de nettoyage.** Le nettoyage des locaux est journalier, un agent est responsable du nettoyage d'un bâtiment ou d'une unité.

Depuis 2014, les produits d'entretien des locaux sont remplacés au fur et à mesure (suivant le coût) par des produits « **Ecolabel** » ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie.

Enfin, concernant le **transport des jeunes**, ceux-ci sont quotidiennement effectués depuis et vers leur domicile ; ces transports sont assurés par l'établissement. **Deux véhicules** assurent une « tournée » sur Bordeaux et sa banlieue nord-ouest (Blanquefort, Bruges, Le Bouscat, Eysines), et **6 taxis** sont à disposition



## 2. Les axes de notre projet d'établissement

2.1

Le PPA, clé de voute de l'accompagnement : une démarche à équilibrer

2.2

Améliorer la modularité des accompagnements au service d'une population éclectique et complexe

2.3

Un accompagnement dans les murs et hors-les-murs à repenser, au service de parcours inclusifs

2.4

Un partenariat avec les familles à diversifier

2.5

Mieux travailler ensemble demain, en équipe interdisciplinaire, en transversalité

## 2.1. Le PPA : clé de voûte de l'accompagnement, une démarche à équilibrer

Les professionnels du DITEP Saint Vincent sont, au quotidien, fortement engagés dans une personnalisation de l'accompagnement, à la fois au sein de l'institution et en inclusion dans la vie ordinaire. Cet engagement transparait dans la démarche participative d'élaboration et de mise à jour des projets personnalisés d'accompagnement (PPA) des jeunes, initiée par les professionnels du DITEP dès l'arrivée des personnes accompagnées et tout au long de leur parcours au sein de l'institution.

**LE CADRE REGLEMENTAIRE DU PROJET PERSONNALISÉ EN ITEP** est posé par les articles D. 312-59-5-1 à D. 312-59-18 cdu CASF (Décret n°2005-11 du 6 janvier 2005).

Chaque projet personnalisé d'accompagnement :

- **Tient compte de la situation singulière des personnes accompagnées et de leurs parents.**
- **Comporte une composante thérapeutique, éducative et pédagogique.**
- **Propose des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives (...)** quand d'autres partenaires sont associés au suivi de la personne, une cohérence doit être recherchée entre leurs actions et l'accompagnement proposé.
- **Détermine les étapes de la prise en charge, la périodicité des bilans et les modalités du suivi** mis en place pour garantir une intervention évolutive et adaptable.
- **Est mis en œuvre à temps complet ou à temps partiel**, en internat, en semi-internat, en externat, en centre d'accueil familial spécialisé, le cas échéant, dans le cadre d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile.
- **Organise la mise en œuvre des transferts de l'établissement** dans les conditions prévues à l'article D. 312-17.

### Notre vision du PPA



Le projet personnalisé d'accompagnement, c'est, selon nous :

- ✓ **une feuille de route, un repère et élément socle** de l'accompagnement qui permet une projection d'orientations sur plusieurs mois/années ;
- ✓ **des objectifs précis, atteignables et compréhensibles** pour le jeune ;
- ✓ **un document de travail personnalisé** qui évolue tout au long de la prise en charge et qui offre une vision pluriprofessionnelle du parcours du jeune.



### Recueillir les besoins et attentes des jeunes

Le recueil des habitudes de vie de la personne accompagnée est assuré par les professionnels. Les professionnels en tiennent pleinement compte dans leur accompagnement ; ils sont vigilants à la bonne combinaison des habitudes de vie et attentes des jeunes, avec les contraintes de la vie en collectivité. Le recueil reste toutefois à ce jour à formaliser.





## Elaborer et actualiser les Projets d'Accompagnement Personnalisés

Après une période d'observation et de mise en relation de la personne accompagnée avec le DITEP, **des bilans** sont rédigés sur la base d'un apport d'expertise de chaque intervenant du parcours du jeune. Ces bilans sont ensuite étudiés **en équipe interdisciplinaire** lors de la Réunion Projet.

Ce temps de réunion permet de :

- faire une évaluation croisée des besoins repérés ;
- Ecouter les attentes du jeune et de sa famille recueillies en amont de la réunion ;
- Arrêter des axes de travail pour les prochains mois en s'appuyant sur les conclusions de la réunion de bilan ;
- et identifier les accompagnements éducatifs, pédagogiques, thérapeutiques et préprofessionnels à mobiliser pour y répondre.

A l'issue de cette réunion, le jeune bénéficie d'un premier PPA avec **une adaptation de son emploi du temps personnalisé** prenant en compte les dimensions Thérapeutique, Educative et Pédagogique et permettant la **prise en compte de son individualité au sein du collectif**.

**La co-construction du projet personnalisé d'accompagnement est au cœur de nos préoccupations.**

La mise en place d'un **dialogue** avec les parents, représentants légaux ou familles d'accueil autour du PPA du jeune est primordiale afin de rechercher leur adhésion et collaboration.

Ainsi, chaque projet personnalisé d'accompagnement préparé par les professionnels du DITEP est **proposé à la famille et au jeune**.

Les parents et les jeunes sont alors invités à **faire part de leurs observations sur la base desquelles des ajustements peuvent être apportés**. Ces derniers seront alors appréciés et partagés au regard de l'intérêt systématique du jeune. A l'issue et de ces échanges et éventuelles modifications, le PPA est signé par le jeune, ses représentants légaux et le « référent famille ».

Dès que possible, **une coordination** avec les écoles, les centres de formation, les terrains de stages... **est également instaurée** pour mettre en œuvre de façon concertée ce nouveau PPA.

### Focus : Référents porteurs et pilotes des Projets Personnalisés d'Accompagnement des jeunes



**Sous la responsabilité de la Directrice, les médecins responsables d'unité sont les garants du PPA.**

**Les « référents de familles »** (médecin, psychologue, assistante sociale) ont pour rôle de périodiquement faire le point sur l'évolution de l'enfant, de sa situation familiale ainsi que sur les relations parents-enfants. Dans ce cadre, ils échangent avec les familles sur les PPA de leur enfant.

**Les référents de parcours,** veillent quotidiennement à la mise en œuvre effective des PPA de 5 à 6 jeunes, les questionnant tout au long de l'année au regard de leur évolution. Ils sont en charge de communiquer les PPA aux jeunes et de monter les projets de groupe en prenant compte la personnalisation des prises en charge. Ils communiquent avec les familles et les partenaires intervenants autour de la situation du jeune.

La pertinence du projet personnalisé d'accompagnement est régulièrement réinterrogée afin de vérifier qu'il est en adéquation avec les besoins évolutifs de la personne accompagnée.

La matière nécessaire à l'actualisation est riche, les échanges sont nombreux et la concertation réelle.

### Nos engagements pour les 5 prochaines années :

- **Formaliser le recueil des habitudes de vie de l'enfant, adolescent ou jeune.** Il est notamment important de **recueillir les habitudes de vie** spécifiques de la personne à **prendre en compte dans l'organisation collective** et d'évoquer les **sujets sensibles par rapport au regard d'autres personnes accompagnées et à la vie collective** (ex. *habitudes pouvant avoir des effets perturbateurs*).
- **Réaliser une procédure d'élaboration et d'actualisation du PPA déclinant le qui fait quoi à toutes les étapes,** depuis le recueil des habitudes de vie jusqu'à la fin d'accompagnement.
- **Dédier les moyens nécessaires** (temps de préparation et de coordination, moyens humains et techniques, formations...) **pour personnaliser et coordonner les PPA.**
- Formaliser **notre logique de co-construction** avec le jeune et sa famille tout au long de l'élaboration du PPA.

## 2.2. Adapter les moyens pour toujours mieux accompagner une population éclectique et complexe

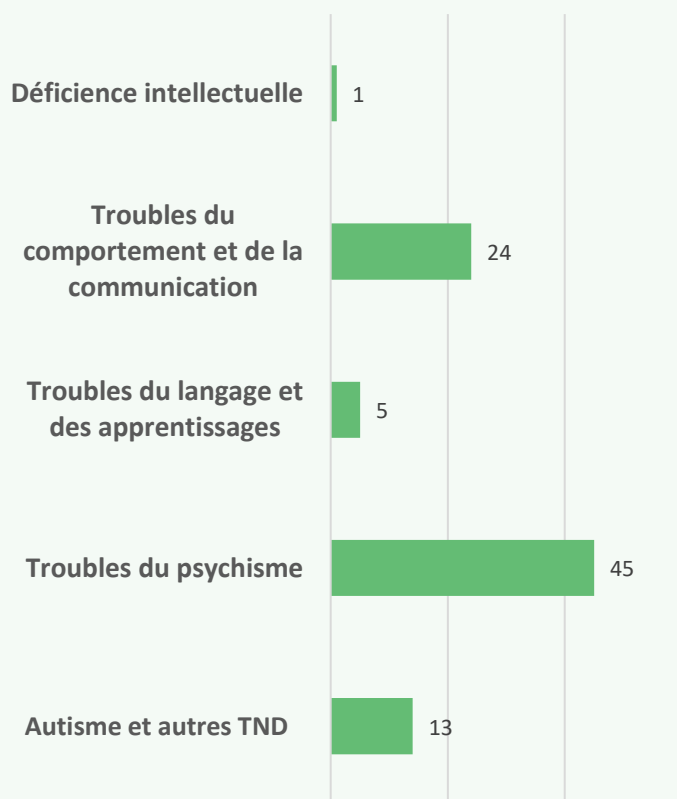
Le DITEP Saint Vincent propose **un accompagnement multidimensionnel** pour des jeunes présentant **une grande variété de profils** :

- des troubles du **comportement** ;
- des troubles de **l'attention** (avec ou sans hyperactivité) ;
- des troubles **psychiques** ;
- des **carences affectives, culturelles, éducatives** ;
- et des **difficultés sociales et scolaires**.

### RAPPEL : LE CADRE JURIDIQUE DES ITEP

Nous accueillons au DITEP Saint-Vincent des « *jeunes qui présentent des difficultés psychologiques, dont l'expression et notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages* » (décret 2005-11 du 06/01/05).

Types de déficiences observées en 2021 (selon l'ANAP)



Nous notons une **augmentation de l'intensité et parfois de la complexité des symptômes** (multi-diagnostics), et également



une **augmentation du nombre de jeunes bénéficiant de mesures de justice**.

Aussi, et face à des situations multidimensionnelles, il existe un besoin d'**accompagnement s'appuyant sur une approche globale**, en lien très étroit avec les familles, elles-mêmes parfois démunies.

Les admissions s'effectuent de manière à **maintenir l'équilibre institutionnel** qui conjugue cette **hétérogénéité des pathologies et de l'âge**, la capacité à pouvoir honorer autant que faire se peut le principe de « **Réponse Accompagnée pour Tous** », et le maintien d'un **cadre collectif le plus serein possible**.

Derrière cela, le sujet de la **bonne conciliation entre liberté et sécurité** des jeunes et des professionnels est un point d'attention quotidien (gestion des paradoxes).



## Proposer une large palette d'accompagnements de qualité adaptés aux profils variés des jeunes

### Focus : Le plateau technique du DITEP (cf. organigramme en annexe)



Le plateau technique du DITEP, aux **expertises et aux compétences variées, interdisciplinaire** permet de répondre aux besoins divers des jeunes accompagnés et de leurs familles. Cela permet de conjuguer démarche soignante et inclusive à la fois.

- La présence et les indications de **deux médecins psychiatres** permet d'**affiner les accompagnements des jeunes en fonction de leurs âges**. Leur expertise et la qualité de la relation avec les différents intervenants, éducateurs, enseignants, psychologues et rééducateurs sont déterminantes dans le parcours des jeunes.
- La récente arrivée au DITEP d'une **infirmière à temps plein** permet aussi **un précieux relai sur le plan somatique**.
- La présence d'une équipe psychologique, paramédicale (**IDÉ, psychomotriciennes, et orthophonistes**), pédagogique et éducative (**éducateurs spécialisés**) au DITEP permet d'assurer des **suivis individuels ou de groupe très complets et de qualité**.
- La présence d'une équipe de services généraux gérée par **l'économe** de l'Association, et composée de **6 agents techniques**.
- L'équipe administrative (secrétaire, assistantes sociales, attachée de direction, directeur adjoint et directrice) viennent compléter ce plateau technique.

Les professionnels adaptent leurs accompagnements thérapeutique, éducatif et pédagogique aux profils des jeunes. Le fonctionnement en petits groupes et la prise en charge individualisée et personnalisée permettent de soutenir le développement personnel tout en favorisant le développement de leurs relations sociales.

Mais la prise en charge collective d'une telle variété de profils est marquée par une **cohabitation parfois complexe entre les profils les plus « fragiles » et quelques profils « violents »**. Nos équipes sont amenées à **accompagner en même temps des profils aux symptômes de haute intensité et à gérer sous l'urgence certaines crises aiguës** de jeunes. Les professionnels n'étant pas outillés pour traiter de l'aigu comme le secteur sanitaire, ils se retrouvent parfois confrontés à leurs propres limites.

En tout état de cause, **l'Association, les valeurs des professionnels et la culture de travail** au DITEP se sont développés autour de cette hétérogénéité des profils accompagnés et l'équipe y est attachée.

Déterminés à proposer des solutions pour les enfants et jeunes qui en ont besoin, **nous nous engageons, dans les 5 prochaines années** à :

- **Consolider et valoriser notre offre d'accompagnement** telle qu'elle existe aujourd'hui, et **continuer à prendre en charge les différents troubles des jeunes accompagnés et leur permettre à tous de grandir au mieux**.
- Pour ce faire, nous devons bien **formaliser les contre-indications** d'accompagnement en DITEP.
- Le CPOM devra aussi nous permettre de **poser les moyens nécessaires à la poursuite de cet objectif d'accompagnement de ces profils complexes**.

Nous nous engageons également, dans les 5 prochaines années, à :

- Poursuivre l'adaptation de nos accompagnements thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques en fonction des difficultés rencontrées et du milieu social et familial du jeune.
- Acquérir les outils adaptés aux profils des jeunes.
- Poursuivre la formation des professionnels (psychopathologies, troubles psychoaffectifs, TND, TSA, TDAH, troubles des apprentissages, etc.) et aux écrits.
- Renforcer l'expertise des professionnels sur des thématiques plus spécifiques (ex. transculturalité, troubles de l'attachement)

La déclinaison des **projets d'unités**, dans la philosophie et la veine du projet d'établissement, permettront également de distinguer les accompagnements en fonction des **tranches d'âges et des typologies d'accueil**, tout en suivant une **logique de parcours** et en garantissant la **fluidité** de ces accompagnements, en interne et avec l'extérieur.



**Assurer la traçabilité et la gestion des événements indésirables**

Notre équipe est parfois confrontée à des **situations de violence**, que nous n'arrivons toutefois pas suffisamment à objectiver, par manque de traçabilité.

Pour mieux anticiper, gérer, suivre les actes de violence ou événements indésirables, et pour nous ancrer plus clairement dans une démarche qualité et une culture positive du signalement, **nous nous engageons dans les 5 prochaines années** à :

- Mettre en place une **procédure plus claire** de signalement, traitement, suivi de ce type d'évènements.



**Adapter les locaux aux profils des jeunes accompagnés**

Notre établissement dispose de nombreux espaces permettant de proposer divers accompagnements aux jeunes. Nous avons la chance, notamment, de disposer d'un parc avec de nombreux espaces verts où sont organisés différents ateliers (ex. groupe vélo, ateliers cabane) et jeux sportifs (ex. terrain de foot), d'un gymnase bien équipé, d'une infirmerie.



Toutefois, nous avons conscience que pour accompagner correctement des jeunes aux profils variés et complexes, nos locaux doivent évoluer dans les prochaines années.

Ainsi, **nous souhaitons porter, dans les 5 années à venir** :

- Un projet d'aménagement et de rénovation **des locaux du DITEP** pour mieux répondre aux besoins des jeunes et favoriser la qualité de vie au travail des professionnels. L'insonorisation de certaines salles, la création de nouveaux espaces (calme-retrait, bureaux, salle de réunion, ...), sont des premières pistes que nous projetons d'approfondir.

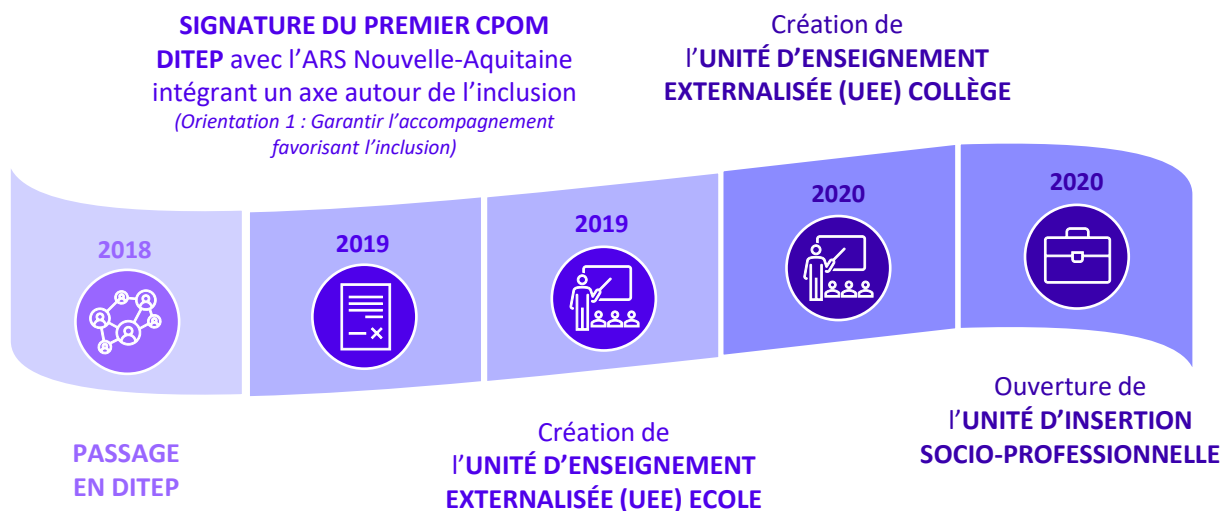


## 2.3. Un accompagnement dans les murs et hors-les-murs à repenser, au service de parcours inclusifs

La transformation de l'offre médico-sociale vise à mieux répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap et de favoriser leur inclusion dans la vie ordinaire. Le passage de l'ITEP à une logique de « Dispositif intégré ITEP spécifique » (DITEP) est au cœur de cette transformation et a ouvert de belles perspectives sur l'accompagnement inclusif, dans lequel nous nous engageons pleinement.

### L'engagement du DITEP Saint-Vincent dans l'inclusion dans la vie ordinaire

Virage inclusif, dispositif intégré, logique de parcours, réponse accompagnée pour tous... les enjeux prônés aujourd'hui par les politiques publiques, nourrissent et animent depuis plusieurs années notre accompagnement des enfants, des adolescents et des jeunes adultes accueillis et de leurs familles. Voici quelques repères clés de notre engagement en ce sens :



Nous faisons le constat que l'inclusion des jeunes en milieu ordinaire favorise le développement de leur **autonomie**, de leurs **compétences** et de leur appétence pour les **apprentissages**. Elle permet un travail de **sociabilisation** et d'apprentissage du vivre ensemble, permettant de soutenir une démarche **d'acceptation** du handicap, de **partage** et de **respect** de la **différence**.

Vectrice de **confiance** et **d'estime de soi**, l'inclusion en milieu ordinaire est souvent source de motivation chez le jeunes accompagnés. Elle leur permet aussi d'accéder plus facilement aux droits communs.



Selon les professionnels du DITEP, l'inclusion, c'est...

- ✓ un droit à l'égalité des chances ;
- ✓ une **représentation bienveillante** du handicap et de la différence qui permet le **vivre-ensemble** ;
- ✓ un **environnement sociétal** adapté à tous et à chacun ;
- ✓ une participation à la **vie associative, scolaire et citoyenne** ;
- ✓ un **accompagnement personnalisé** vers l'**autonomie** qui favorise l'insertion du jeune en milieu ordinaire.



## Fluidifier le parcours des personnes accompagnées

Notre objectif est de **permettre une meilleure fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés** au sein du Dispositif et ainsi une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins. En cela, nos professionnels se montrent flexibles, à l'écoute et très réactifs face à l'évolution des besoins et projets des jeunes.

L'objectif est également de **limiter les situations de crise et de rupture de parcours** en permettant la mise en œuvre de solutions rapides, qui correspondent à l'évolution des situations.

Toutefois, la logique d'inclusion a fait émerger de nouvelles **contraintes** et suscite des **interrogations** légitimes de la part des professionnels. En effet, accompagner simultanément des jeunes dans les murs et hors les murs, là où auparavant, l'institution était le mode d'accompagnement majoritaire, pose de nouvelles questions quant au fonctionnement et à l'organisation de l'établissement.

De plus, il est important de réaffirmer le **besoin important d'institution** pour certains profils.

Dès lors, **nous avons pour ambition, dans les 5 prochaines années**, de :

- **Reposer, structurer et formaliser le fonctionnement et l'organisation nécessaire à cet accompagnement dans- et hors-les-murs** : définition des nouvelles missions, du qui fait quoi, temps de préparation et de coordination, poser clairement les moyens humains et techniques nécessaires, etc.
- **Valoriser le rôle de fonction ressource auprès de certains partenaires demandeurs** (collège, employeurs, certains établissements médico-sociaux).
- **Renforcer les temps d'accompagnement individuel des jeunes en milieu ordinaire** (ex. à l'école, aux activités extra-scolaires).
- **Mener une réflexion autour de la problématique de la mobilité** pouvant présenter un frein à l'autonomie et à l'inclusion des jeunes (éloignement géographique, services de transports en communs limités).
- **Poursuivre le travail de fond engagé sur le parcours des jeunes**, afin de mieux anticiper les projets personnalisés des adolescents (travail en interne et en partenariat), et de mieux préparer **la sortie post-accompagnement au DITEP** (travail en partenariat sur les relais et services à mettre en place après la majorité).
- **Outils des professionnels** avec les moyens ergonomiques et psychopédagogiques permettant de travailler dans des conditions confortables dans les murs et hors les murs.
- Développer des outils permettant le **partage d'expériences et de nourrir les pratiques professionnelles**.



## Renforcer le travail partenarial

### Parler d'inclusion, c'est évidemment aussi parler du travail avec les partenaires.

Vecteurs d'inclusion, les partenariats du DITEP se déclinent dans le domaine scolaire et de la formation professionnelle, dans l'accès aux soins et plus largement dans l'exercice de la citoyenneté. Ces partenariats permettent une plus grande ouverture des jeunes sur leur environnement : mise en lien avec des centres de loisirs à proximité (ex. plateforme Récréamix), organisation de sorties, possibilité de choisir parmi diverses activités...

Le travail partenarial a entraîné un réel **changement de regard** vis-à-vis des besoins et capacités des jeunes accompagnés (ex. peurs, préjugés) chez certains partenaires, ouvrant ainsi le champ des possibles et de **l'intelligence collective**.

Cette dynamique reste toutefois à renforcer pour **dépasser les réticences à l'inclusion** de certains partenaires, dont la méconnaissance du handicap et les à priori stigmatisants peuvent perdurer.

**Nous avons** notamment **pour ambition, dans les 5 prochaines années**, de :

- **Renforcer les partenariats vers l'inclusion scolaire** des jeunes (accompagnement, aide, formations).
- **Développer l'accès à la culture et au sport** via de nouveaux partenariats, des sorties pédagogiques, etc.
- **Structurer davantage** les partenariats et leur évaluation régulière.
- **Poursuivre la sensibilisation des partenaires au handicap et à l'acceptation de l'autre** pour soutenir le développement d'une société plus inclusive.

### Les principaux partenariats conventionnés du DITEP

PARTENAIRES	OBJET DU PARTENARIAT	CONVENTIONS SIGNEES
Education Nationale Etablissements scolaires de la maternelle au lycée	Unité d'Enseignement	OUI
	Unité d'Enseignement Externalisée Ecole et Collège	OUI
	Inclusions scolaires	OUI
Etablissement, services et réseaux sanitaires (CEH, REPOPP, CHU, CHS Charles Perrens...)	Soins	OUI
Professionnels libéraux : orthophonie, psychomotricité, psychothérapie	Rééducations et soins	OUI
Artisans, commerçants, entrepreneurs	Stages en entreprises	OUI
CFA, Sablières formations, BTP, CAFA, Prépa-Sports, Prépa-apprentissage	Formation professionnelle	OUI
Missions Locales Technowest & Médoc, ERIP, Association A.C.T.	Aide à l'emploi	OUI
Collectivités territoriales et associations	Mise à disposition d'équipements socioculturels et sportifs	OUI

## 2.4. Un partenariat avec les familles à diversifier

Les parents et les représentants légaux, **sont partenaires de la démarche d'accompagnement de leur enfant**. Nous recherchons activement leur **participation** et leur **adhésion** au projet personnalisé.

Par ailleurs, les familles peuvent avoir besoin d'un accompagnement des professionnels à **l'acceptation** de la situation de leur enfant dans- et hors-les-murs du DITEP. Dans un premier temps, elles peuvent avoir besoin d'être accompagnées à accepter **l'admission** au DITEP. Puis, soucieuses des risques et dangers auxquels pourraient être exposés leurs enfants en dehors de l'établissement, elles peuvent avoir besoin d'être accompagnées à l'acceptation de **l'orientation** de leur enfant vers le **milieu ordinaire**.

A ce titre, nous avons développé différents **moments de rencontres, occasionnels, réguliers ou structurés** en instances, favorisant la co-construction avec les familles, et leur implication dans la vie de l'établissement, via le CVS notamment.

### Focus : les parties prenantes du partenariat avec les familles

- **La famille de la personne accompagnée** : *parents, beaux-parents, grands-parents, tiers digne de confiance, conjoint, détenteurs d'autorité parentale, familles d'accueil, conseil de famille.*
- **Les professionnels mobilisés lors des rencontres avec les familles** : *assistante sociale, éducateur, médecin, psychologue et exceptionnellement directeur adjoint ou directrice.*
- **Le « référent de parcours » de la personne accompagnée** : l'interlocuteur dédié et identifié par la famille du jeune, notamment en charge de transmettre les informations du quotidien.



### Diversifier les modalités de travail avec les familles

#### I- Les Référents de Famille

Les familles sont régulièrement rencontrées par « *un référent de famille* » pour faire le point sur l'évolution de l'enfant, de sa situation familiale et sur les relations parents-enfants. Ces temps de suivis sont fixés au besoin et à la demande des familles.

Dans le cadre de ce suivi, les familles peuvent rencontrer, sous la responsabilité du « référent », les différents professionnels, ainsi que la Directrice ou le Directeur adjoint du DITEP.

Pour des familles qui ont des difficultés matérielles et/ou financières, les assistantes sociales peuvent proposer un accompagnement plus *social (information sur des démarches administratives et gestion de dossiers, coordination avec les services sociaux, aide à l'organisation de séjours pendant les vacances...)*. Exceptionnellement, elles peuvent se rendre au domicile des familles qui n'ont aucun moyen pour se déplacer dans l'établissement afin de les rencontrer et faire le lien dans la prise en charge de leur enfant.

Les entretiens avec les familles permettent :

- ✓ d'être à **l'écoute des parents** (ou du responsable légal) en ce qui concerne la prise en charge de leur enfant, leurs attentes, leurs inquiétudes ; **établir** avec eux **un lien de confiance** ;
- ✓ d'**informer, d'expliquer et de rechercher leur adhésion** pour le bien-être du jeune, de les associer dans l'élaboration et la mise en œuvre de son PPA ;
- ✓ d'**aider les parents à prendre conscience des ressources et des difficultés de leur enfant** et de les **accompagner** si nécessaire dans la mise en place de **positionnement éducatifs mieux adaptés** ;
- ✓ de **recueillir les informations nécessaires à la compréhension de l'histoire personnelle et familiale du jeune** (sa place au sein de sa famille, sa culture, ses valeurs, ses traumas).
- ✓ de **préparer la sortie**.

## II- Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

Au minimum trois fois par an, les représentants élus des parents au même titre que les représentants élus des enfants, des adolescents et du personnel se réunissent, donnent leur avis et font des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement (organisation interne, vie quotidienne, activités et animations éducatives...).

Plusieurs demandes émanant de cette instance ont permis l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et des adolescents, notamment :

- l'aménagement des espaces récréatifs ;
- la mise en place de projets éducatifs ;
- l'organisation d'une visite des locaux et d'un temps de rencontre par unité entre les familles et l'équipe interdisciplinaire qui s'occupe de leur enfant au moment de la rentrée au mois de septembre.

Le CVS a également contribué à l'amélioration de la communication avec les familles en proposant par exemple :

- la mise en place d'un cahier de liaison ;
- et la mise en place de questionnaire de satisfaction à destination des familles.

Le Conseil de la Vie Sociale est systématiquement invité à participer aux temps forts de l'établissement. Il contribue aux démarches d'évaluations externes et internes de l'établissement et est partie prenante du présent projet d'établissement.

En adéquation avec le **Décret n°2004-287 du 25 Mars 2004** relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux autres formes de participations instituées à l'**article L.311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles**, les familles sont sollicitées pour participer à la vie de l'établissement.

Les équipes ont pour ambition de poursuivre cette dynamique en renforçant la participation des familles à la vie de l'établissement au quotidien. Ainsi, **nous nous engageons, dans les 5 prochaines années**, à :

- **Améliorer le repérage des interlocuteurs** du DITEP.
- **Développer encore davantage le lien avec les familles (groupe ETP, Rencontres collectives).**
- **Renforcer l'accompagnement des familles dans l'acceptation du parcours de leur enfant**, en particulier en inclusion.
- **Renforcer la participation des parents aux temps d'élaboration, de suivi, de mise à jour du PPA** de leur enfant.
- Parler davantage des familles lors des réunions d'équipes.



## 2.5. Mieux travailler ensemble en équipe interdisciplinaire, en transversalité



### Remettre à plat l'organisation et le fonctionnement du travail en équipe intra-unité

Les accompagnements proposés aux jeunes et les pratiques professionnelles sont régulièrement examinés et réévalués lors de réunions d'équipe intra-unités.

Ces réunions permettent à chaque intervenant de rendre compte, d'évaluer et d'adapter son accompagnement en accord avec le médecin, l'équipe et la direction.

#### Focus : les réunions intra-unités



##### La réunion de projet

Sur chaque unité, une **réunion hebdomadaire**, présidée par la directrice ou son représentant et sous la responsabilité du Médecin Psychiatre, **regroupe l'équipe interdisciplinaire**. Elle a pour objet, au moins une fois par an, de **faire le bilan, d'évaluer et de construire le PPA** des jeunes.

Cet espace de réflexion, d'élaboration et d'évaluation du PPA est mis en œuvre sur un modèle interdisciplinaire et pas seulement interdisciplinaire. Au-delà de rendre compte de son action et de son évaluation de la situation, il s'agit de partager collectivement les constats et les besoins et d'élaborer ensemble les réponses et en coordonnant les actions à réaliser par chacun.

##### La réunion de clinique

C'est une **réunion hebdomadaire**, intégrant les **éducateurs référents de groupe** et **animée par les thérapeutes de l'établissement** (médecin psychiatre ou psychologue).

Cet espace permet aux participants d'**exprimer leurs ressentis, leurs incompréhensions et leurs interrogations** afin de développer la notion de cohésion de groupe.

##### La réunion d'unité

Sur chaque unité, une **réunion hebdomadaire**, animée par la direction (Directrice ou Directeur adjoint), **regroupe l'ensemble de l'équipe interdisciplinaire**. **Les questions du quotidien sont abordées** (fonctionnement, projets divers, problèmes particuliers concernant un ou plusieurs enfants, réflexion sur l'organisation, sur le sens de la démarche d'accompagnement...).

Cette réunion permet d'**affiner la réflexion clinique**, afin d'apporter la réponse la mieux adaptée et la plus cohérente aux difficultés rencontrées par les jeunes accueillis.

##### La réunion de l'hébergement thérapeutique

C'est une **réunion hebdomadaire**, animée par un **médecin psychiatre et le Directeur Adjoint**. Toute l'**équipe intervenant sur l'hébergement thérapeutique séquentiel** est présente.

Sont abordés l'**évolution des jeunes** concernés, la **dimension sociale** de la prise en charge, la **vie quotidienne en collectivité** hors temps de scolarité et le niveau d'autonomie de chacun dans les actes simples de la vie quotidienne. L'observation des jeunes dans cette modalité de prise en charge **participe à l'élaboration et la mise en œuvre de leur PPA**.

Animés au quotidien par des **valeurs communes** (*écoute, solidarité, entraide, confiance, disponibilité, bienveillance, respect, humour*), les professionnels partagent la **volonté de se remettre en question afin de toujours améliorer les accompagnements** des jeunes. Les temps de réunion apparaissent comme un sujet clair d'amélioration.

A ce titre, **nous nous engageons dans les 5 prochaines années**, à :

- **Réorganiser puis formaliser les temps de réunion et de transmission par unité** en réfléchissant aux moyens et à la manière de les allouer.
- **Définir les objectifs et les modalités d'organisation et de tenue des différentes réunions** pour les rendre plus efficaces.
- Structurer la réunion de l'hébergement thérapeutique avec la **participation de représentants des différents unités** concernées par cette modalité d'accueil.



### Renforcer les liens inter-unités

Plusieurs temps de réunions permettent de rassembler les professionnels de l'établissement, quelle que soit leur unité, pour travailler sur des thématiques identifiées, analyser les pratiques professionnelles ou échanger sur le fonctionnement de l'établissement.

#### Focus : les réunions inter-unités



##### Les journées de réflexion / de formation

Sans la présence des enfants et/ou adolescents dans l'institution, **l'équipe interdisciplinaire se réunit pour travailler sur des thèmes bien précis pouvant permettre d'améliorer les prises en charge**. Nous tentons, à travers différents supports théoriques, dans un échange d'idées, de pratiques, de **trouver des réponses adaptées à des questionnements en lien avec les pratiques professionnelles**.

##### L'Analyse des Pratiques Professionnelles

Des groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles (6 séances par an) sont animés par un intervenant extérieur et rassemblent les **éducateurs**, les **enseignants**, les **rééducateurs** et **l'infirmière**. Ces temps ont pour vocation de **soutenir les professionnels** dans leurs missions et de **favoriser leur prise de recul en offrant un espace d'expression supplémentaire** et de réflexion éthique.



#### La réunion de direction

C'est une **réunion hebdomadaire**, animée par la directrice et regroupant : les **médecins psychiatres** des deux Unités, les deux **psychologues**, les deux **assistantes sociales** et le **directeur adjoint**. Le **fonctionnement de l'établissement**, les **orientations thérapeutiques, éducatives et pédagogiques** sont abordées dans cet espace décisionnel en lien avec la politique de l'établissement.



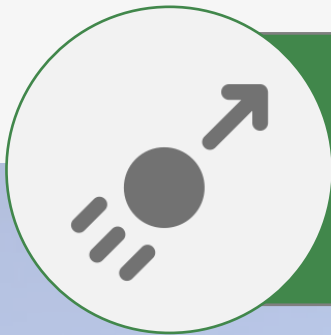
#### La réunion institutionnelle

Organisée **une à deux fois par an** (dont une au moment de la rentrée, fin août/début septembre), cette réunion réunit **l'ensemble des professionnels** du DITEP. Animée par la Directrice et le Directeur adjoint, elle permet de **communiquer autour de l'actualité de l'établissement** (*accueil de nouveaux salariés, présentation de l'activité des unités, des projets de formation professionnelle, des projets d'investissement, des enjeux budgétaires et des orientations stratégiques*).

Il existe un enjeu de **renforcer la communication et la coordination entre les différentes unités** de l'établissement, ainsi qu'entre les différents **corps de métiers** des professionnels.

**Nous nous engageons** également à :

- **Renforcer les liens inter-unités**
- Poursuivre notre travail autour du partage d'une **culture professionnelle partagée**, ancrée dans un **langage commun** et qui valorise le partage d'expertise professionnelle de chacun.
- **Améliorer l'accessibilité des informations institutionnelles clés** à l'ensemble des professionnels, au quotidien.
- **Renforcer la connaissance du rôle et des fonctions** de tous les professionnels du DITEP, ainsi que la connaissance des **projets et du fonctionnement des autres unités**.



### 3. Déclinaison de nos axes pour les 5 ans à venir : notre plan d'actions



# 1. Le PPA : clé de voûte de l'accompagnement, une démarche à équilibrer



 Objectifs	 Actions	 Echéance	 Pilote	 Acteurs mobilisés
<b>Accompagner les jeunes au plus près de leurs besoins</b>	<b>Formaliser le recueil des habitudes de vie</b> de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune	Septembre 2023	Médecin responsable d'unité	Equipes éducatives, assistantes sociales
	<b>Mettre en place un référent éducatif PPA</b> : le référent de parcours	Septembre 2022	Directeur Adjoint	Educateurs spécialisés
	<b>Déterminer la méthode à utiliser pour définir collégalement les objectifs d'accompagnement</b> des jeunes	Septembre 2023	Directeur Adjoint	Equipe interdisciplinaire
<b>Clarifier les différentes étapes d'élaboration du PPA et le rôle et les responsabilités de chacun dans sa mise en œuvre</b>	<b>Réaliser une procédure d'élaboration du PPA</b> déclinant le qui fait quoi à toutes les étapes, depuis le recueil des habitudes de vie jusqu'à la fin d'accompagnement et dans ce cadre :	Septembre 2023	Directeur Adjoint	Equipe interdisciplinaire
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organiser la centralisation des bilans cliniques</b>, via le Directeur adjoint</li> </ul>	Septembre 2023	Directeur Adjoint	Equipe interdisciplinaire
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Inviter les familles dans le cadre de la Réunion Projet</b></li> </ul>	Septembre 2023	Directeur Adjoint	Directeur adjoint et médecin responsable d'unité



# 1. Le PPA : clé de voûte de l'accompagnement, une démarche à équilibrer (suite)



 Objectifs	 Actions	 Echéance	 Pilote	 Acteurs mobilisés
<b>Clarifier les différentes étapes d'élaboration du PPA et le rôle et les responsabilités de chacun dans sa mise en œuvre (suite)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer un temps de restitution systématique du PPA au jeune, avec support FALC à l'appui</li> </ul>	Septembre 2022	Référénts de parcours	Educateurs, jeunes accompagnés
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Requestionner le professionnel en charge de restituer le PPA aux familles</li> </ul>	Septembre 2023	Directrice	Equipe interdisciplinaire
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formaliser systématiquement les actualisations du PPA en cours d'année (<i>évolution des objectifs, fixation de nouveaux objectifs</i>)</li> </ul>	Septembre 2023	Directeur adjoint	Référénts de parcours
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors des changements de référence de parcours, prévoir un temps de tuilage formel entre le référent de parcours précédent et le suivant, et en lien avec les familles et les partenaires</li> </ul>	Septembre 2023	Référénts de parcours	Référénts de parcours, familles, jeunes accompagnés
Dans une logique de co-construction, associer le jeune et sa famille à l'élaboration du PPA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer à la procédure les modalités d'association des jeunes et de leurs familles à l'élaboration du PPA</li> </ul>	Septembre 2023	Directeur adjoint	Directeur adjoint, CVS



## 2. Améliorer la modularité des accompagnements au service d'une population éclectique et complexe



 Objectifs	 Actions	 Echéance	 Pilote	 Acteurs mobilisés
Accompagner au mieux les jeunes, en tenant compte de la diversité de leurs profils	Prendre un temps de travail pluriprofessionnel pour formaliser les contre-indications d'accompagnement en DITEP (ex. violences extrêmes, menaces avec armes...)	Septembre 2023	Médecins responsables d'unité	Equipe interdisciplinaire
Adapter nos locaux pour tenir compte de l'accompagnement mixte dans les murs et hors les murs, et de l'évolution des troubles de certains jeunes	Créer des pièces/espaces calmes, des salles d'ateliers	Septembre 2025	Directrice	Equipe interdisciplinaire, services techniques, financeurs.
	Créer un espace culturel au sein du DITEP (+ réaliser un tri, recensement des supports livres, audio, vidéos...)	Septembre 2023	Directrice	Equipe interdisciplinaire
Permettre aux professionnels d'être formés pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes	Prévoir des formations aux troubles rencontrés (psychopathologies, troubles psychiques, troubles de l'attention, TND, TSA, etc.) et aux écrits	2023-2027	Directrice	Equipe interdisciplinaire
	Former des "personnels référents" sur des thématiques plus spécifiques (ex. troubles de l'attachement psy ; transculturalité)	2023-2027	Directrice	Equipe interdisciplinaire

## 2. Améliorer la modularité des accompagnements au service d'une population éclectique et complexe *(suite)*



 Objectifs	 Actions	 Echéance	 Pilote	 Acteurs mobilisés
Poursuivre l'outillage des professionnels	Mener une étude sur l'achat de tablettes, PC portables et téléphones portables pour les professionnels	Juin 2023	Directrice	Informaticien, économiste
	Mener une étude sur l'achat de claviers numériques et tablettes pour les jeunes	Juin 2023	Directrice	Equipe interdisciplinaire, informaticien, économiste
	Retravailler la procédure de signalement, traitement et analyse de événements indésirables	Septembre 2023	Directrice	Equipe interdisciplinaire
	Former les professionnels à l'importance du signalement et de l'analyse des événements indésirables, dans une optique de culture positive de l'erreur	Septembre 2022	Directeur adjoint	Equipe interdisciplinaire
	Mettre en place un COFIL trimestriel de bilan des événements indésirables	Septembre 2023	Directrice	Attachée de direction, COFIL




### 3. L'accompagnement dans les murs et hors-les-murs en lien avec les partenaires



 Objectifs	 Actions	 Echéance	 Pilote	 Acteurs mobilisés
Adapter notre organisation à l'accompagnement mixte dans les murs et hors les murs	<b>Remettre à plat le fonctionnement et l'organisation du DITEP, en réfléchissant aux moyens et à la manière de les allouer</b>	Septembre 2023	Directrice	Equipe interdisciplinaire
	<b>Mener une réflexion sur les problématiques de transport rencontrées par certains jeunes</b>	Septembre 2023	Directeur adjoint	Equipe éducative, médecins, psychologues
	Permettre aux professionnels d'évaluer l'enfant à l'école sans attendre les ESS	Septembre 2024		Enseignants, équipe éducative, partenaires éducation nationale
	<b>Renforcer l'accompagnement des jeunes en milieu ordinaire sur les activités extra-scolaires à proximité du DITEP (<i>cinéma, bibliothèque, ludothèque, salles de sport, activités bénévoles, colonie de vacances...</i>)</b>	Septembre 2022	Référénts de parcours	Equipe interdisciplinaire

### 3. L'accompagnement dans les murs et hors-les-murs en lien avec les partenaires (suite)








 Objectifs	 Actions	 Echéance	 Pilote	 Acteurs mobilisés
<p>Améliorer le travail et renforcer les interactions avec notre réseau partenarial</p>	<p><b>Consacrer dans les plannings de professionnels identifiés, un temps de recherche de nouveaux partenariats</b></p>	<p>Septembre 2023</p>	<p>Directeur adjoint</p>	<p>Equipe éducative</p>
	<p><b>Consacrer un temps d'échange avec les partenaires clés pour évaluer le partenariat et repartager le qui fait quoi dans les accompagnements des jeunes</b></p>	<p>Septembre 2023</p>	<p>Directeur adjoint</p>	<p>Equipe éducative</p>
	<p><b>Outils les professionnels ressources pour améliorer la présentation du DITEP et des personnes accueillies aux partenaires</b> (supports, livret d'accueil qui sera actualisé prochainement)</p>	<p>Septembre 2023</p>	<p>Directeur adjoint</p>	<p>Equipe éducative</p>
	<p><b>Sensibiliser les partenaires à l'inclusion des différents profils accueillis au DITEP</b>, notamment via les fonctions ressources</p>	<p>Septembre 2023</p>	<p>Directrice</p>	<p>Equipe interdisciplinaire</p>
	<p><b>Valoriser le rôle de fonction ressource auprès de certains partenaires demandeurs</b> (collège, employeurs, certains établissements médico-sociaux).</p>	<p>Septembre 2023</p>	<p>Directrice</p>	<p>Equipe interdisciplinaire</p>



### 3. L'accompagnement dans les murs et hors-les-murs en lien avec les partenaires (suite)








 Objectifs	 Actions	 Echéance	 Pilote	 Acteurs mobilisés
<p><b>Améliorer le travail et renforcer les interactions avec notre réseau partenarial (suite)</b></p>	<p><b>Réfléchir</b> avec les équipes et les partenaires <b>aux relais et services à mettre en place après la sortie</b></p> <p><i>Quelques pistes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- systématiser la présentation du jeune au service d'aval</li> <li>- systématiser la transmission des documents clés (bilans, synthèses, etc.) à la sortie</li> <li>- systématiser le partage de documents à l'établissement d'accueil, via le logiciel Globule</li> </ul>	<p>Septembre 2023</p>	<p>Directrice</p>	<p>Equipe interdisciplinaire</p>
	<p><b>Programmer des temps de rencontres de partenaires de centres culturels et d'associations sportives</b></p>	<p>Septembre 2023</p>	<p>Directeur adjoint</p>	<p>Equipe éducative</p>
	<p><b>Mener une réflexion autour du logement pour les jeunes majeurs qui quittent l'hébergement</b></p>	<p>Septembre 2023</p>	<p>Directrice</p>	<p>Equipe UISP</p>








## 4. Un partenariat avec les familles à diversifier



 Objectifs	 Actions	 Echéance	 Pilote	 Acteurs mobilisés
Améliorer le repérage des professionnels par les familles	<b>Modéliser l'organisation (qui fait quoi), les objectifs et les moyens du travail avec les familles</b>	Septembre 2024	Directrice	Equipe interdisciplinaire
<b>Soutenir encore davantage le lien avec les familles</b>	<b>Dédier un temps de la réunion de rentrée à un échange entre chaque famille et les professionnels</b>	Septembre 2022	Directeur adjoint	Equipe interdisciplinaire
	Instituer une réunion d'accueil systématique avec les familles à l'hébergement	Septembre 2022	Directrice	Equipe hébergement
	<b>Renforcer la participation des parents aux temps d'élaboration, de suivi, de mise à jour du PPA de leur enfant.</b>	Septembre 2022	Directeur adjoint	Référénts familles, référents de parcours
	<b>Assurer à minima une rencontre par an entre les familles et chaque professionnel en charge de leur enfant</b>	Septembre 2022	Directeur adjoint	Référénts familles, référents de parcours
	<b>Etudier la possibilité de mettre en place un système de « binômes référents » (référents de parcours et référents famille) pour permettre un relayage plus régulier d'informations aux parents</b>	Septembre 2022	Directeur adjoint	Référénts familles, référents de parcours

## 4. Un partenariat avec les familles à diversifier *(suite)*



 Objectifs	 Actions	 Echéance	 Pilote	 Acteurs mobilisés
Soutenir encore davantage le lien avec les familles <i>(suite)</i>	Dans le cadre du prochain CPOM, <b>négoier un temps dédié à l'accompagnement des parents en mode groupal</b>	Septembre 2024	Directrice	Equipe interdisciplinaire
	<b>Mettre en place des groupes parents</b>	Septembre 2023	Médecin	Equipe éducative, assistante sociales, psychologues
	Intégrer les parents dans la mise en place de prises en charge type éducation thérapeutique (ETP)	Septembre 2023	Médecin	Equipe éducative, assistante sociales, psychologues
Renforcer l'accompagnement des familles dans l'acceptation du parcours de leur enfant, en particulier en inclusion	Profiter des groupes d'ETP pour accompagner les parents à l'acceptation du parcours de leur enfant	Septembre 2023	Médecin	Equipe interdisciplinaire
Permettre une participation plus active des familles au quotidien	Organiser des évènements formels ouverts aux familles et jeunes, café-rencontres (pour les faire davantage entrer dans la vie institutionnelle), blogs avec photos...	Septembre 2023	Directrice	Equipe interdisciplinaire


## 5. Mieux travailler ensemble en équipe interdisciplinaire, en transversalité



 Objectifs	 Actions	 Échéance	 Pilote	 Acteurs mobilisés
<b>Renforcer les liens inter-unités</b>	Mettre en place un outil de type charte de confiance/charte d'échange, pour mieux s'écouter, accepter le débat et l'échange, savoir se remettre en question, se respecter, se faire confiance...	Septembre 2023	Directrice	Equipe interdisciplinaire
	Mettre en place un outil de centralisation d'informations institutionnelles clés (détails autour de l'organisation interne : présents/absents, repas pour les enfants, sorties avec les enfants, événements...) et de partage d'expériences (par exemple via l'intranet)	Septembre 2023	Directeur adjoint	Equipe interdisciplinaire
	Organiser des temps de rencontre/ateliers de travail réguliers pour donner de l'information, partager les projets en cours sur chaque unité, itérer sur des sujets transversaux, et proposer du retour d'expérience	Septembre 2023	Directeur adjoint	Equipe interdisciplinaire
	Accompagner les professionnels pour renforcer leur utilisation de Globule pour y partager d'autres types d'informations (ex: CSE, ordres du jour et compte-rendu des réunions...)	Septembre 2023	Directeur adjoint	Equipe interdisciplinaire

## 5. Mieux travailler ensemble en équipe interdisciplinaire, en transversalité *(suite)*



 Objectifs	 Actions	 Echéance	 Pilote	 Acteurs mobilisés
<b>Renforcer les liens inter-unités <i>(suite)</i></b>	<b>Organiser davantage de formations partagées</b> <i>(cf. actions ci-dessus sur la formation)</i>	Septembre 2023	Directrice	Equipe interdisciplinaire
<b>Remettre à plat l'organisation et le fonctionnement du travail en équipe intra-unité</b>	<i>cf. action ci-dessus : "Remettre à plat le fonctionnement et l'organisation du DITEP, en réfléchissant aux moyens et à la manière de les allouer"</i>			
	<b>Prévoir un temps de réunion intra-unité formel régulier</b> pour échanges de pratiques professionnelles, de bonnes pratiques, de points de connaissance techniques, etc.	2023	Directeur adjoint	Equipe interdisciplinaire
<b>Réorganiser les réunions pour les rendre plus efficaces</b>	<b>Faire la cartographie de toutes les réunions existantes</b> en indiquant leur objectif, les participants, la durée, et identifier les marges d'efficience	Septembre 2023	Directeur adjoint	Equipe interdisciplinaire
	<b>Mener une réflexion autour des temps de transmission au sein de l'établissement,</b> puis les formaliser selon les spécificités de chaque unité	Septembre 2022	Directeur adjoint	Equipe interdisciplinaire
	<b>Sanctuariser un temps de réunion pour évoquer les jeunes en hébergement</b>	Septembre 2022	Directeur adjoint	Equipe interdisciplinaire



### 3. Annexes





## Plan d'accès


Le DITEP Saint-Vincent est situé à EYSINES, au Nord Ouest de Bordeaux et à 5 km de son centre, en bordure de rocade entre les sorties numéros 7 et 8.

 A 630/E 05 :

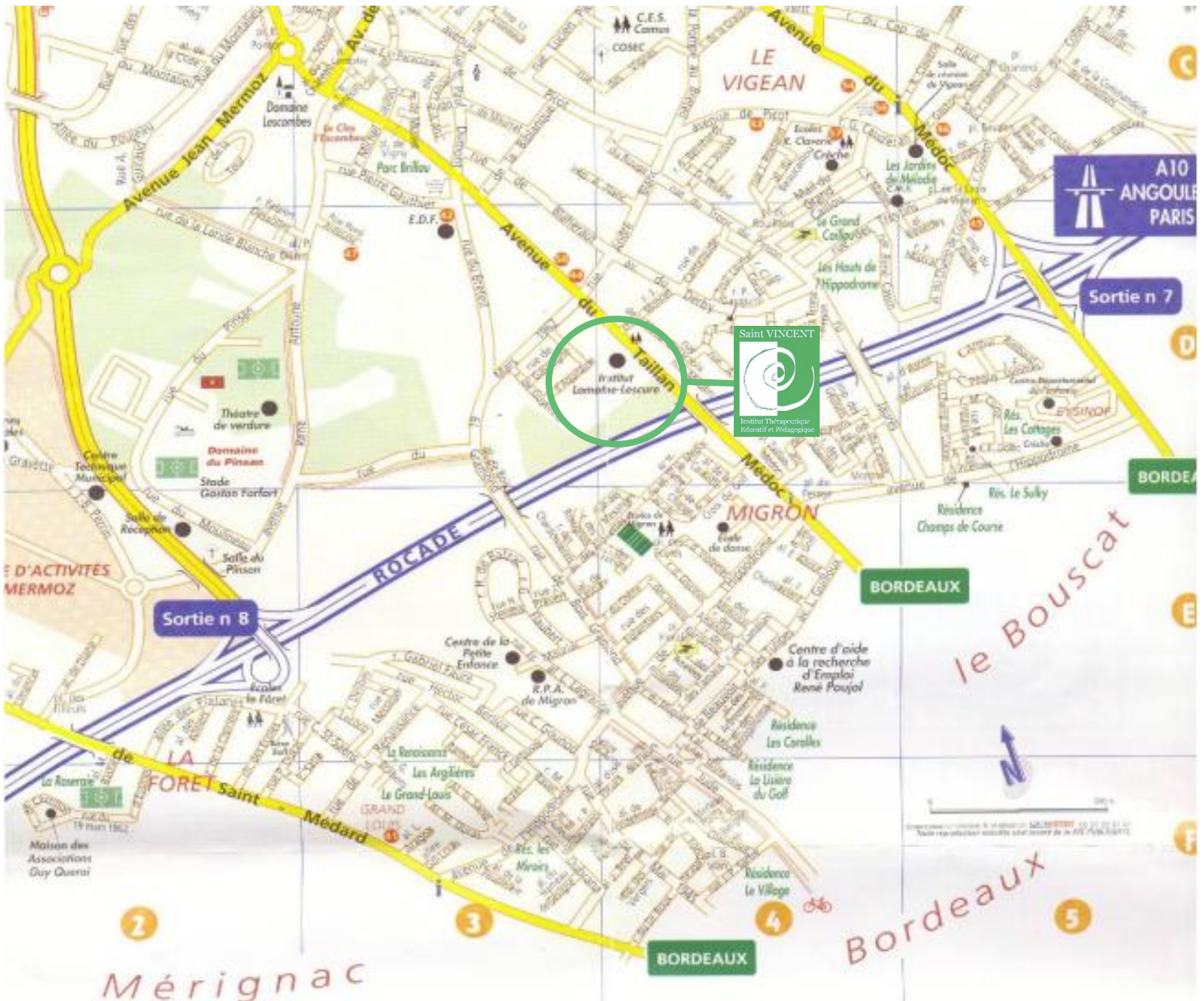
sortie 7, à G : avenue du Médoc, à D : avenue de l'hippodrome et à D : avenue du Taillan.

ou

sortie 8 : direction Le Verdon – Eysines Centre, puis Domaine du Pinsan et à droite : avenue du Taillan.

 Ligne 2 (arrêt Le Derby ou arrêt du 19 mars 1962).

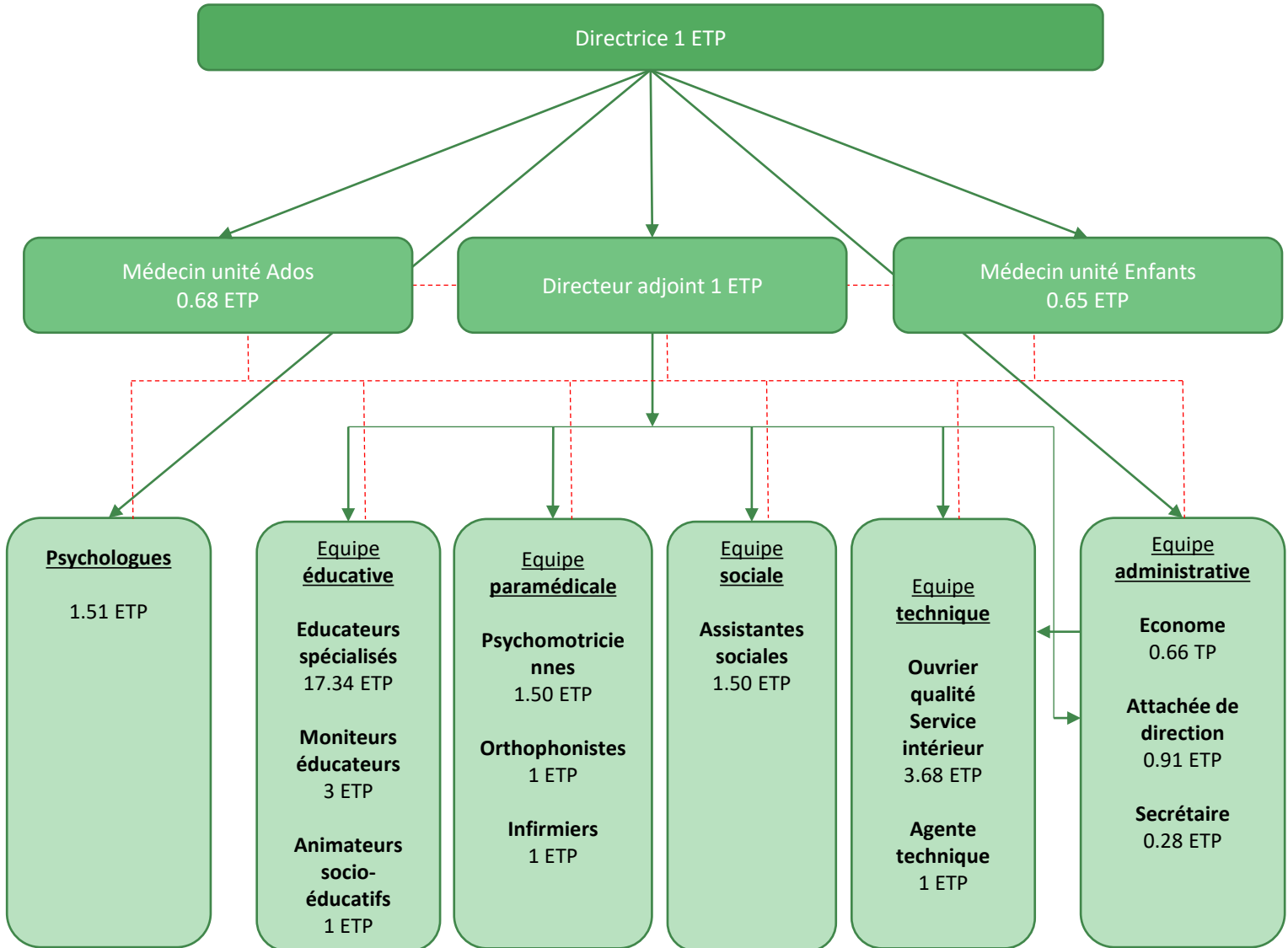
### Accueil DITEP Saint-Vincent



## Organigramme du DITEP

→ Liens hiérarchiques

- - - Liens fonctionnels



## Procédure d'admission

Demande de la famille :  
Récupération notification MDPH +  
dossier de demande d'admission

Responsable  
de l'action

Dossier vu en Commission d'Admission et d'Orientation

Assistante  
sociale

Si refus, réponse  
écrite à la famille  
(copie à l'adresseur  
éventuel)

Si engagement procédure d'admission,  
rendez-vous avec la famille et le jeune.  
Présentation établissement/recueil des  
attentes

CAO

Directrice

Organisation de périodes d'observation pour l'usager  
(journées ou rdv selon unité)

Directeur adjoint

Rencontre entre les représentants légaux, l'enfant et l'un des  
médecins de l'établissement

Médecin

Point en équipe interdisciplinaire de l'unité concernée suite à la  
période d'observation. Validation ou contre-indication.

Médecin

Validation ou non de l'admission

Directrice

Finalisation du dossier administratif d'admission

Assistante  
sociale

Rendez-vous avec le Directeur adjoint: signature contrat de séjour,  
remise documents loi 2002, organisation logistique de l'admission

Directeur adjoint

Constitution du dossier usager

Secrétariat

Constitution dossier somatique

Infirmière

Inscription de l'admission sur Viatrajectoire

Secrétariat

## PROJET DE SERVICE UE (Unité des Enfants)



### ORGANISATION DE L'UE

L'Unité des Enfants accueille au sens du décret 2005-11 du 06/01/2005 « des enfants qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants se trouvent malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant ».

#### Les prérequis à l'admission

- ✓ Notification MDPH et souhait de la famille d'intégrer le dispositif
- ✓ Age à l'admission compatible avec l'élaboration d'un projet adapté à l'usager
- ✓ Absence de symptomatologie clinique nécessitant un accompagnement plus important que les moyens disponibles (enfants relevant du sanitaire : HDJ, neuro, CAMPS, CATTP...).
- ✓ Absence de troubles du comportements extrêmes mettant en danger l'enfant lui-même ou les autres usagers du DITEP Saint Vincent



### OBJECTIFS ET MODALITES D'INTERVENTION

#### Accompagnement du développement et de l'autonomie des enfants :

- Aide à la prise et de conscience et mobilisation de leurs ressources afin d'aller vers leur autonomie
- Elaboration d'un projet personnalisé adapté en prenant en compte les spécificités et les individualités de l'enfant et de sa famille avec utilisation d'outils standardisés (BASC 3...)
- Favoriser le développement personnel et familial dans les domaines social et scolaire
- Développer et renforcer le sentiment de compétence parentale des familles
- Possibilité d'accéder à l'hébergement thérapeutique et à l'organisation de séjours avec nuitée

#### Travail sur le vivre ensemble (notamment sur la gestion des émotions et de la violence) :

- Groupes à effectifs réduits avec un référent éducatif et scolaire pour chaque enfant aidant au repérage
- Accompagnement des moments de transition : accueil du matin, récréation, sortie du soir, déplacements et transports quotidiens...
- Temps des repas en petit effectif sur le groupe de référence
- Ressources et outils adaptés aux besoins émotionnels et affectifs des enfants (salle d'apaisement, boîte à solution, supports visuels...)
- Mise en pensée et utilisation de stratégies adaptées pour accompagner les émotions et la relation aux autres
- Ateliers spécifiques : APS, Jeux et compagnie, Liens, Jeux coopératifs...
- Equipe formée à la méthode OMEGA sur la gestion des situations de crise





## OBJECTIFS ET MODALITES D'INTERVENTION (SUITE)

PROJET DE SERVICE UE

### Faciliter le lien avec le milieu familial et social :

Co-construction du PPA avec les enfants et les familles avec participation à la réunion projet

- Rencontre régulière famille avec le référent famille et l'éducateur référent de parcours et ponctuellement avec les autres professionnels
- Présence à l'ensemble des réunions partenariales (Aide sociale à l'enfance, Education Nationale, Vie sportive et culturelle...)
- Visite à domicile possible

### Mise en place de soins somatiques et psychiques :

Avec un souci d'engagement actif dans l'actualisation des pratiques en lien avec les avancées scientifiques et les recommandations de la HAS et notamment le repérage et l'accompagnement des TND.

- Bilans diagnostics et fonctionnels des troubles présentés
- Dépistage des comorbidités somatiques
- Information des usagers et des familles des diagnostics et accompagnement après l'annonce
- Coordination avec les professionnels libéraux et hospitaliers
- Prises en charge rééducatives (Psychomotricité, orthophonie, métacognition...)
- Groupes Thérapeutiques (à médiation, habiletés sociales, affirmation de soi, équithérapie...)
- Psychothérapie individuelle
- Traitement médicamenteux si nécessaire

### Actions pour la promotion de la santé et la prévention des risques :

- Présence au quotidien d'un infirmière institutionnelle
- Ateliers et groupes de paroles autour des questions sur la vie affective et l'intimité
- Sensibilisation à la nutrition (alimentation et activité physique) : atelier Petit Cabas (IREPS), atelier cuisine
- Prévention et prise en charge de l'obésité en partenariat avec le REPOPOP Aquitaine
- Formation secourisme (apprendre à porter secours et Gestes Qui Sauvent)
- Projet de sensibilisation aux risques de l'utilisation du numérique (écrans, réseaux sociaux...)
- Travail sur l'habituatation au soin mené le CEH

### Promotion de l'inclusion dans le domaine de la scolarité et projet pédagogique :

- Modalités de scolarisation diversifiées selon les programmes de l'EN : temps plein sur l'UE, scolarité partagée avec EN, UEE
- UEE avec un binôme pédago-éducatif, participation à la restauration scolaire, aux TAPS, participation à des projets transversaux avec l'école d'accueil, inclusions individuelles dans les classes de l'école d'accueil
- UE : séquences pédagogiques individualisées en petits effectifs et en rythme adapté, ateliers co animés avec les éducateurs, personnalisation des supports pédagogiques
- Interventions spécialisées au sein des écoles, participation aux ESS, liens réguliers avec les enseignants de l'EN
- Conduite d'ateliers éducatifs à visée pédagogique





## OBJECTIFS ET MODALITES D'INTERVENTION (SUITE)

PROJET DE SERVICE UE

### Promotion de l'inclusion dans le domaine de la vie sociale :

- Découvrir et favoriser l'accès à des activités sportives, culturelles, artistiques par le biais d'ateliers éducatifs
- Accompagner vers des inscriptions individuelles à l'extérieur (CLSH, Clubs de sport...)
- Accès et soutien à la citoyenneté : formation au secourisme, diplôme natation, sensibilisation à la sécurité routière, sensibilisation environnement
- Accès à l'autonomie dans les déplacements et transports pour les plus grands, ateliers de socialisation
- Conventions avec des structures sportives et/ou culturelles implantées sur le territoire (Récréamix, SAM, Drop de Béton, LLC, médiathèques, CDSA ...)

### PERSPECTIVES



- **Développer un accompagnement spécialisé dans les troubles spécifiques des apprentissages et du langage** avec formation spécifique en orthopédagogie (troubles dysexécutifs, TSLE...) et matériel pédagogique adapté
- **Développer une prise en charge spécifique dans le champ des traumatismes (EMDR, TCC...), de la transculturalité, des approches systémiques de l'attachement** (thérapie familiale, thérapie des schémas...)
- **Renforcer la participation des familles dans l'accompagnement** (groupes de psychoéducation, programme ETAP TDAH...)
- **Poursuite de la formation individuelle et d'équipe spécialisée** axée sur les perspectives précitées
- **Adaptations des locaux** : Dans le cadre du prochain CPOM/PPI présenter un projet architectural améliorant les conditions d'accueil des enfants et la QVT pour les professionnels

## PROJET DE SERVICE UA (Unité des Adolescents)



### ORGANISATION DE L'UA

L'Unité des Adolescents accueille au sens du décret « des adolescents et des jeunes majeurs qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression..., perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. » Avec un souci d'engagement actif dans l'actualisation des pratiques en lien avec les avancées scientifiques et les recommandations de la HAS et notamment le repérage et l'accompagnement des TND.

#### *Les prérequis à l'admission*

- ✓ Notification MDPH et souhait de la famille d'intégrer le dispositif
- ✓ Age à l'admission compatible avec l'élaboration d'un projet adapté à l'utilisateur
- ✓ Absence de Trouble du développement intellectuel nécessitant un accompagnement plus important que les moyens disponibles
- ✓ Absence de troubles du comportements extrêmes mettant en danger les autres usagers du DITEP Saint Vincent



### OBJECTIFS ET MODALITES D'INTERVENTION

#### Améliorer la qualité de vie :

- Elaboration d'un projet personnalisé adapté en prenant en compte les spécificités et les individualités de l'utilisateur et de sa famille
- Diminution de l'impact des troubles accompagnés et du handicap éventuel
- Favoriser le développement personnel et familial dans les domaines social, scolaire et/ou professionnel
- Développer et renforcer l'estime de soi et le sentiment de compétence personnelle des adolescents
- Développer et renforcer le sentiment de compétence parentale des familles

#### Assurer/organiser la mise en place des soins somatiques et psychiques :

- Bilans diagnostics et fonctionnels des troubles présentés
- Dépistage des comorbidités somatiques
- Information des usagers et des familles des diagnostics et accompagnement après l'annonce
- Proposition de liens avec les professionnels médicaux (généraliste ou spécialiste), paramédicaux et psychologues engagés dans l'accompagnement de l'utilisateur et de sa famille
- Psychothérapie individuelle
- Groupes Thérapeutiques
- Prises en charge rééducatives (Psychomotricité, orthophonie)
- Traitement médicamenteux si nécessaire



## OBJECTIFS ET MODALITES D'INTERVENTION (SUITE)

PROJET DE SERVICE UA

### Accès à l'autonomie :

- Accompagnement vers une autonomie dans la gestion du quotidien (vêtue, alimentation, tâches domestiques, tâches administratives), de sa santé, de son hygiène, d'un budget.
- Acquisition de repères dans le temps et l'espace
- Stimulation et rééducation des fonctions exécutives impliquées dans la gestion du quotidien
- Acquisition d'une autonomie dans les transports (vélo, ASSR, code de la route)
- Education à la sélection et l'utilisation des médias (culturels, informatifs, ludiques et sociaux)
- Education civique

### Accès à des activités sportives et culturelles :

- Sorties culturelles et sportives dans le cadre des ateliers éducatifs
- Ateliers à médiations culturelles : musique, cinéma, art plastiques, couture
- Ateliers à médiation sportive (sports individuels et collectifs)
- Organisation d'une Fête de la musique
- Brevet natation 25m
- Conventions avec des structures sportives et/ou culturelles implantées sur le territoire (Médiathèques, EGS, SAM, Drop de Béton, Rocher de Palmer)
- Association de promotion d'activités sportives et culturelles gérée par des personnels de l'établissement : Lamothe Lescure Club.
- Abonnements à des magazines et journaux à disposition des usagers

### Elaboration d'un projet scolaire et/ou professionnel :

- Un référent de parcours assure un suivi individualisé
- Deux référents de parcours formés aux techniques IPS (« job coaching »)
- Co-construction d'un projet avec l'utilisateur et sa famille et aide à la détermination d'un choix professionnel (stages, bénévolats)
- Conduction de chantiers avec des partenaires extérieurs (ex. SEPANSO, Surfrider)
- Ateliers ciblés sur l'exploration de différents domaines professionnels et l'acquisition de compétences préprofessionnelles (Ateliers techniques et de travaux paysagers, couture, cuisine)
- Soutien à la préparation et présentation à des examens (CFG, CAP, CQP, CFA, Baccalauréat...)
- Liens avec les partenaires (ESS, responsables d'établissements et enseignants, coordonnateurs ULIS, PIAL, référents handicap de CFA...)

### Actions pour la promotion de la santé et la prévention des risques :

- Psychoéducation sur le handicap, les soins somatiques et psychiques
- Information sur l'accès aux soins et accompagnement à la mise en place
- Ateliers et groupes de paroles autour des questions de vie affective et de sexualité
- Promotion de la santé sexuelle
- Prévention et prise en charge de l'obésité en partenariat avec le REPPPOP Aquitaine
- Actions pour la prévention des addictions



## OBJECTIFS ET MODALITES D'INTERVENTION (SUITE)

PROJET DE SERVICE UA

### Développement des compétences favorisant l'intégration sociale :

- Travail des compétences impliquées dans les interactions sociales sur l'ensemble des temps éducatifs en groupe
- Ateliers ciblés sur le développement de compétences d'interaction et stimulant la théorie de l'esprit (jeux coopératifs, sport collectifs, chantiers collectifs...)
- Travail sur la communication, sur la posture, vêtue, hygiène, sur l'adaptation à son environnement social et mises en situation (appel téléphonique, jeux de rôles...)
- Ateliers ciblés sur l'identification, la compréhension et la gestion sur les émotions
- Développement du sens critique et de l'affirmation de soi

### Organiser des apprentissages scolaires adaptés :

- Sessions pédagogiques en petits effectifs
- Matériel pédagogique adapté
- UEE Collège Ausone

### Faciliter l'accès à la citoyenneté et aux droits de l'utilisateur et de sa famille :

- Participation des usager et de leur famille à la vie associative (CVS)
- Formation au secourisme
- Accompagnement social et travail en lien étroit avec les partenaires sociaux
- Inscription aux Missions Locales
- Ateliers de sensibilisation à l'écologie et au développement durable
- Ateliers avec le service de prévention de la Police

### PERSPECTIVES



#### Renforcer encore la participation des familles dans l'accompagnement :

- Actions d'information et de psychoéducation
- Orienter les familles vers l'accès à des formations adaptées
- Groupes de paroles parents
- Présence des parents et de l'utilisateur lorsque cela est possible aux réunions d'élaboration du projet

#### Poursuite de l'engagement dans la modernisation et l'élargissement de l'offre de soin :

- Plans de formation individuelle et d'équipe axés vers le repérage et l'accompagnement des troubles

#### Adaptations des locaux : Dans le cadre du prochain CPOM/PPI présenter un projet architectural améliorant les conditions d'accueil des adolescents

## PROJET DE SERVICE UISP (Unité d'Insertion Sociale et Professionnelle)



### ORGANISATION DE L'UISP

L'Unité d'Insertion Sociale et Professionnelle (UISP) a ouvert en Septembre 2020. Cette unité accueille sous une modalité ambulatoire 10 jeunes âgés de 15 à 20 ans. Chaque jeune est accompagné par un référent de parcours sur des modalités variées : entretiens individuels, ateliers collectifs, suivi externalisé, rencontres des partenaires, interventions au sein des structures partenaires, lien avec les familles.

#### Les prérequis à l'admission :

- ✓ Notification MDPH
- ✓ Souhait d'intégrer le dispositif et de s'engager dans un projet social ou professionnel
- ✓ Savoir se déplacer en autonomie
- ✓ Age à l'admission entre 15 et 20 ans et compatible avec l'élaboration d'un projet adapté à l'utilisateur
- ✓ Absence de Trouble nécessitant un accompagnement plus important que les moyens disponibles
- ✓ Absence de troubles du comportements extrêmes mettant en danger les autres usagers



### OBJECTIFS ET MODALITES D'INTERVENTION

#### Améliorer la qualité de vie :

- Elaboration d'un projet personnalisé adapté en prenant en compte les spécificités et les individualités de l'utilisateur et de sa famille
- Diminution de l'impact des troubles accompagnés et du handicap éventuel
- Favoriser le développement personnel et familial dans les domaines social, scolaire et/ou professionnel
- Développer et renforcer l'estime de soi et le sentiment de compétence personnelle des adolescents
- Développer et renforcer le sentiment de compétence parentale des familles

#### Organiser la mise en place des soins somatiques et psychiques :

- Bilans diagnostics et fonctionnels des troubles présentés
- Dépistage des comorbidités somatiques
- Information des usagers et des familles des diagnostics et accompagnement après l'annonce
- Proposition de liens avec les professionnels médicaux (généraliste ou spécialiste), paramédicaux et psychologues engagés dans l'accompagnement de l'utilisateur et de sa famille
- Groupes Thérapeutiques
- Aide à la mise en place des soins et rééducations nécessaires en ambulatoire
- Rencontres et retours d'expérience de pairs





## OBJECTIFS ET MODALITÉS D'INTERVENTION (SUITE)

PROJET DE SERVICE UISP

### Développer l'autonomie dans la vie quotidienne :

- Développer une mobilité dans son environnement géographique
- Préparation au code de la route
- Travail sur la gestion de budget
- Atelier cuisine
- Sensibilisation à la désinformation, à l'usage des écrans et des réseaux sociaux
- Préparer à l'accès à un logement autonome.
- Mise en situation en soirées autonomes
- Atelier spécifique sur les démarches liées à la recherche d'un logement
- Développement d'un réseau de services dédié au logement

### Actions pour la promotion de la santé et la prévention des risques :

- Psychoéducation sur le handicap, les soins somatiques et psychiques
- Information sur l'accès aux soins et accompagnement à la mise en place
- Ateliers et groupes de paroles autour des questions de vie affective et de sexualité
- Promotion de la santé sexuelle
- Prévention et prise en charge de l'obésité en partenariat avec le REPPPOP Aquitaine
- Actions pour la prévention des addictions
- Ateliers spécifiques : IREPS avec le programme « Like You », socio-esthéticienne
- Partenariat avec le planning familial

### Accéder à la formation professionnelle et à l'emploi :

- Recherche ciblée d'établissement de formation (lycée, lycée professionnel, CFA, centre de formation...)
- Accompagnement à l'inscription
- Suivi de formation
- Recherche de stage
- Recherche de financement et d'adaptation à la formation
- Découverte des métiers (ateliers et participation aux salons et forums de l'emploi)
- Recherches ciblées de lieux de stages
- Mises en situation de découverte professionnelle
- Atelier avec l'association ACT (CV, lettre de motivation et préparation aux entretiens d'embauche)
- Visite d'entreprises
- Recherche d'employeur
- Aide au maintien dans l'emploi

### Accès à des activités sportives et culturelles :

- Sorties culturelles dans le cadre des ateliers éducatifs
- Ateliers à médiations culturelles : cinéma, jeu de plateau, médiathèque
- Organisation d'une Fête de la musique
- Conventions avec des structures culturelles implantées sur le territoire (Médiathèques, Rocher de Palmer)
- Association de promotion d'activités sportives et culturelles gérée par des personnels de l'établissement : Lamothe Lescure Club.
- Abonnements à des magazines et journaux à disposition des usagers



## OBJECTIFS ET MODALITES D'INTERVENTION (SUITE)

PROJET DE SERVICE UISP

### Renforcer les compétences personnelles et sociales des personnes accompagnées :

- Atelier habiletés sociales
- Atelier affirmation de soi
- Recours à des partenaires spécifiques (IREPS, ACT, entreprises)
- Mises en situation par le biais de sorties ciblées

### Faciliter l'accès à la citoyenneté et aux droits de l'utilisateur et de sa famille :

- Participation des usager et de leur famille à la vie associative (CVS)
- Formation au secourisme
- Accompagnement social et travail en lien étroit avec les partenaires sociaux
- Inscription aux Missions Locales
- Information et formation aux droits
- Accompagnement aux démarches administratives
- Mises en situation

### PERSPECTIVES



#### ▪ Développer les outils de pair-aidance :

- Réflexion autour de la mise en place de retour d'expérience des anciens du service
- Collaboration avec d'autres structures du secteur accompagnant des personnes majeures (club House, ESAT de Transition MESSIDOR, Centre de réhabilitation psycho-social de la Tour de Gassies)

#### ▪ Renforcer l'accompagnement à l'accès au logement :

- Réflexion autour du développement d'une modalité d'accueil sur un logement autonome pour les majeurs

#### ▪ Développer la fonction « Ressource » :

- Réflexion sur la réponse à donner aux demandes de partenaires sollicitant notre expertise sur l'accompagnement du handicap.

#### ▪ Poursuite de l'engagement dans la modernisation et l'élargissement de l'offre de soin :

- Plans de formation individuelle et d'équipe axés vers le repérage et l'accompagnement des troubles

#### ▪ Adaptations des locaux :

- Dans le cadre du prochain CPOM/PPI présenter un projet architectural améliorant les conditions d'accueil des adolescents et jeunes majeurs

## PROJET DE SERVICE Hébergement Thérapeutique



### ORGANISATION DE L'HEBERGEMENT THERAPEUTIQUE

L'Hébergement Thérapeutique du DITEP Saint-Vincent accueille 4 soirées par semaine (du lundi au jeudi) des enfants ou adolescent(e)s. Il est situé dans des locaux distincts au sein de l'enceinte du DITEP. Y sont proposées des modalités d'accompagnement complémentaires à celles possible sur l'accueil de jour, permises par ce cadre particulier.

#### *Les prérequis à l'admission*



- ✓ Faire partie des effectifs du DITEP Saint Vincent
- ✓ Age compatible avec l'élaboration d'un projet adapté à l'utilisateur
- ✓ Accord de l'enfant/adolescent(e) et de sa famille avec le projet proposé
- ✓ Absence de Trouble nécessitant un accompagnement plus important que les moyens disponibles
- ✓ Absence de troubles du comportements extrêmes mettant en danger les autres usagers



### OBJECTIFS ET MODALITES D'INTERVENTION

#### Elaboration d'un projet personnalisé :

- Prise en compte des spécificités et des individualités de l'utilisateur et de sa famille
- Recueil des habitudes de vie quotidienne de l'enfant/adolescent et de sa famille
- Présentation du projet à la famille et élaboration conjointe des objectifs de travail
- Inscription au semestre renouvelable

#### Cadre opérationnel :

- Accueil de 7 enfants/adolescent(e)s dès la fermeture de l'accueil sur les groupes jusqu' à 9h le lendemain
- Le mercredi accueil supplémentaire possible de 3 enfants/adolescent(e)s(e)s de 13h à 16h30
- Accueil de soirée et nuit non mixte
  - Garçons le lundi, mardi et jeudi
  - Filles le mercredi
- Encadrement assuré par 2 éducateurs/éducatrices en soirée et 1 supplémentaire le mercredi après-midi
- Présence d'un éducateur chaque nuit jusqu'à 9h.

#### Soutien scolaire :

- L'aide aux devoirs
- Supervision du travail scolaire en lien avec l'enseignante



## OBJECTIFS ET MODALITES D'INTERVENTION (SUITE)

PROJET DE SERVICE HT

### Accès à l'autonomie progressif :

- Accompagnement vers une autonomie dans la gestion du quotidien (vêtue, alimentation, tâches domestiques, tâches administratives), de sa santé, de son hygiène, d'un budget.
- Travail sur l'anxiété de séparation
- Acquisition de repères dans le temps et l'espace
- Stimulation et rééducation des fonctions exécutives impliquées dans la gestion du quotidien
- Travail de l'autonomie dans les déplacements dans la cité
- Education à la sélection et l'utilisation des médias (culturels, informatifs, ludiques et sociaux)

### Développement des compétences favorisant l'intégration sociale

- Travail des compétences impliquées dans les interactions sociales sur l'ensemble des temps éducatifs en groupe
- Ateliers ciblés sur le développement de compétences d'interaction et stimulant la théorie de l'esprit (jeux coopératifs, sport collectifs, cuisine collective, gestion de budget, sorties...)
- Travail sur la communication, sur la posture, vêtue, hygiène, sur l'adaptation à son environnement social et mises en situation (appel téléphonique, courses, jeux de rôles...)
- Ateliers ciblés sur l'identification, la compréhension et la gestion sur les émotions
- Développement du sens critique et de l'affirmation de soi

### Accès à des activités sportives et culturelles :

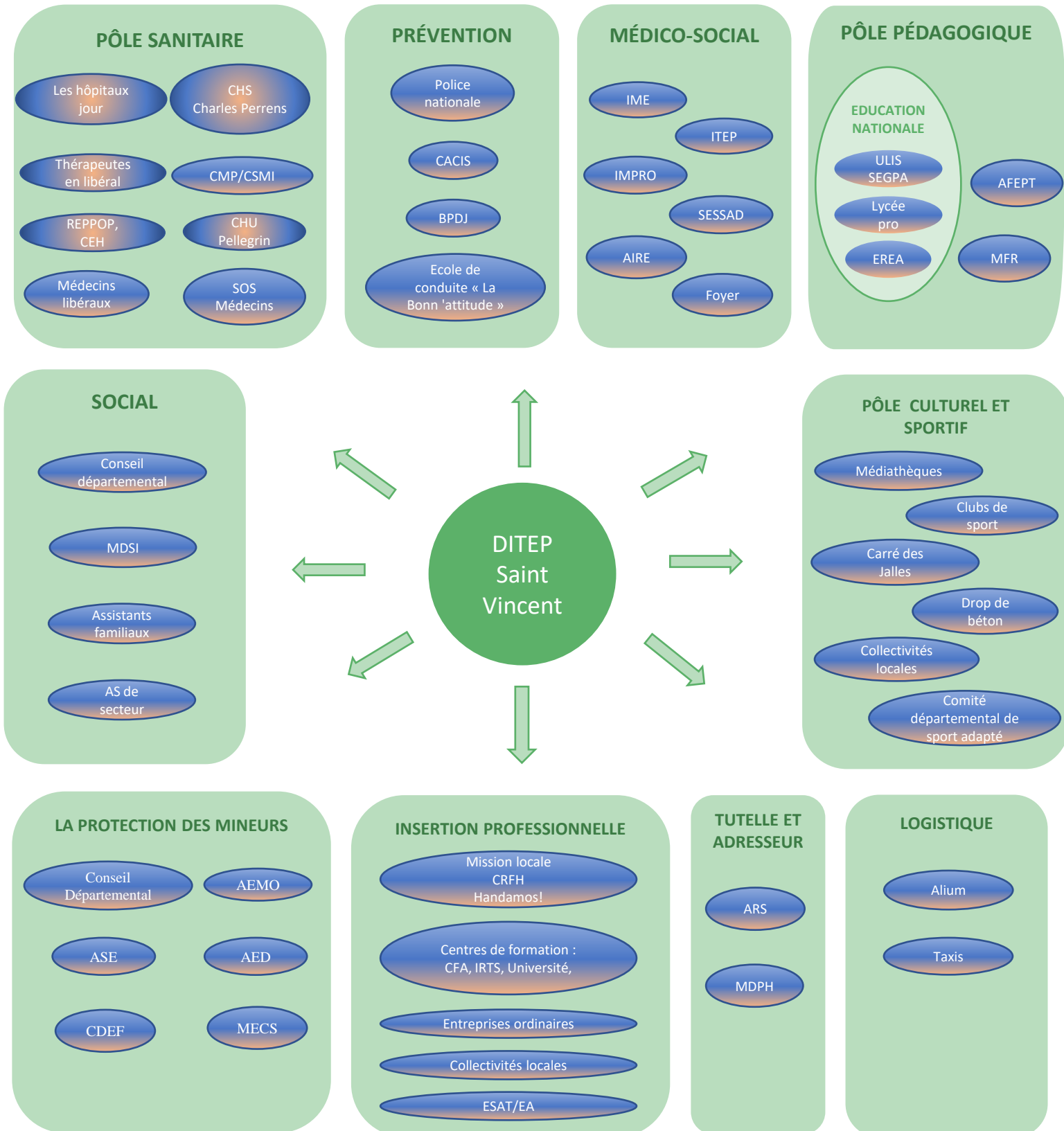
- Sorties culturelles et sportives dans le cadre des ateliers éducatifs
- Conventions avec des structures sportives et/ou culturelles implantées sur le territoire
- Accès à une collection de média (livres, jeux, films)

### PERSPECTIVES

- Développer une soirée pour les jeunes majeurs sur un accompagnement spécifique
- Réflexion à mener sur la mixité de l'accompagnement
- Renforcer les liens de travail avec les équipes d'accueil de jour
- **Poursuite de l'engagement dans la modernisation et l'élargissement de l'offre de soin :**
  - Plans de formation individuelle et d'équipe axés vers le repérage et l'accompagnement des troubles
- **Adaptations des locaux :** Dans le cadre du prochain CPOM/PPI présenter un projet architectural améliorant les conditions d'accueil



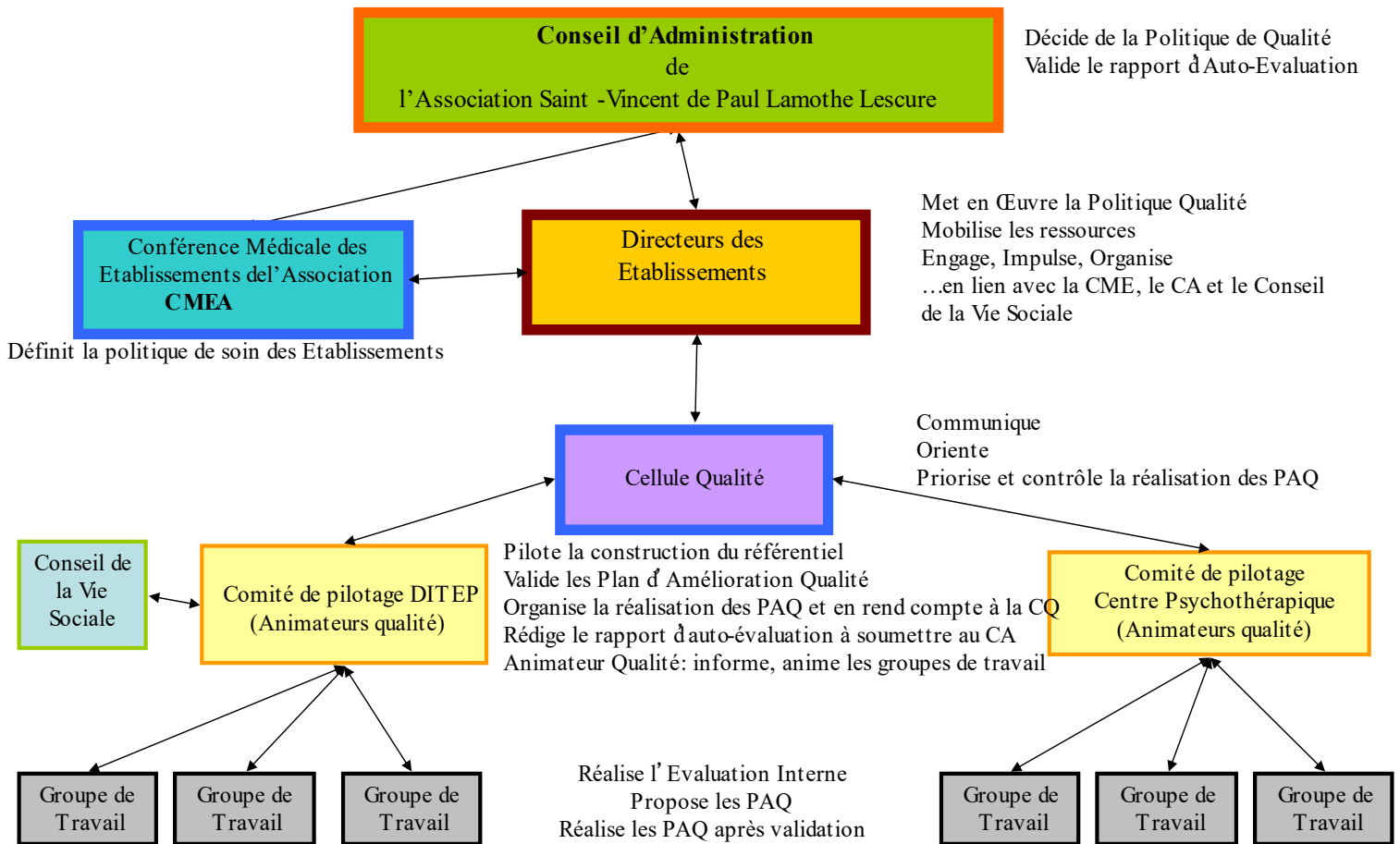
## Les partenaires du DITEP





## LES FONCTIONS SUPPORTS : GESTION ET LOGISTIQUE DE L'ETABLISSEMENT

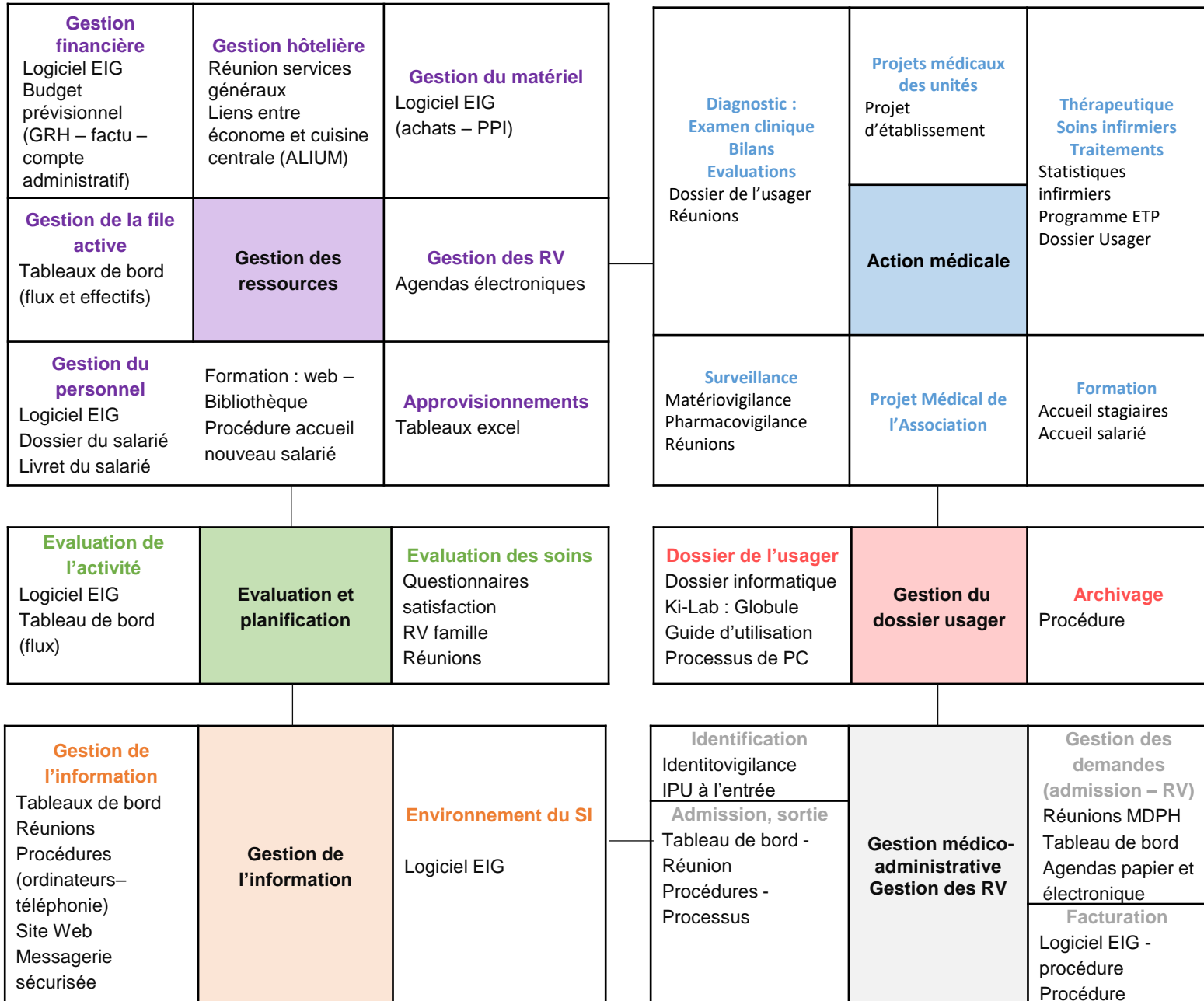
### ARCHITECTURE DE LA DÉMARCHE QUALITÉ



### ARCHITECTURE DE LA DEMARCHE QUALITE

## SYSTÈME D'INFORMATION

Notre système d'information est conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et respecte les droits à l'information, d'accès, d'opposition, de certification, d'oubli, de portabilité à toute personne (patients, famille, salariés, partenaires).



## LA LOGISTIQUE

### Présentation des services généraux

La mission générale de l'équipe des services généraux est d'assurer toute la logistique nécessaire aux différentes prestations apportées aux personnes accompagnées.

Les agents de service ont pour mission de maintenir les lieux à disposition des usagers, propres et accueillants et de leurs offrir une prestation de qualité (repas, linge, accompagnement transport etc.)

Suivant le poste occupé, l'agent de service :

- Effectue des travaux de nettoyage des locaux et des surfaces,
- Prépare et sert des repas,
- Entretien le linge
- Entretien les bâtiments, le matériel
- Accompagne lors du transport les usagers accueillis au DITEP.

L'équipe des services généraux de l'ITEP Saint Vincent est composée de **6 Agents** (5 à temps plein et 1 à temps partiel), chacun ayant des activités bien définies. Ce service est géré par l'économiste de l'établissement.



## LA POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de développement durable associe trois objectifs : **préservation de l'environnement**, **efficacité économique**, **équité sociale**.

Nos actions sont centrées sur 5 thèmes :

1. **TRANSPORT** : en favorisant les déplacements éco-responsables
2. **DÉCHETS** : en agissant sur nos déchets et le gaspillage alimentaire
3. **ENERGIE-EAU** : en agissant sur la consommation d'eau
4. **QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL** : en tenant compte de l'importance du site dans lequel nous travaillons.
5. **ACHAT** : en agissant sur les achats éco-responsables

Quelques exemples d'actions :

- *Economie de papier* : impression recto-verso, diffusion de mail. Nous privilégions les fournisseurs papeterie commercialisant le papier recyclé
- Régulation du chauffage par un processus informatique lié à une sonde extérieure.
- Relevé des températures des bâtiments tous les matins du mois d'octobre à mai, afin d'être au plus près des besoins du confort des personnes accueillies et pour une meilleure gestion économique et environnementale.
- Utilisation d'ampoules à économie d'énergie et des ampoules halogènes « nouvelle génération » plus économiques.
- Achat privilégié de produits de nettoyage bio, les produits chimiques sont petits à petits, remplacés par des produits ecolabels, suivant les coûts.
- Diffusion à l'ensemble des équipes de consignes « économie d'énergie » : éteindre les lumières, fermeture des portes, etc... , un affichage « économie d'énergie » est fait.

## Gestion des énergies :

L'objectif de l'établissement est de réduire les factures d'énergie, de maîtriser les consommations de chaque fluide. Nous avons effectué des travaux pour optimiser notre consommation de gaz et supprimer la consommation de fioul depuis fin 2021. Ceci dans une logique écoénergétique raisonnée : éviter les pics de consommation, le gaspillage et réaliser des économies.

Nous continuons les travaux de rénovation : changement de portes et fenêtre (double vitrage), de système de fermeture automatique des portes (groom), d'isolation des combles ainsi que des tuyaux de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire (ECS), un nouveau système de chaufferie, engendrent des économies d'énergie.

Afin d'éviter la surconsommation d'électricité nous avons aussi fait le choix d'équiper l'hébergement thérapeutique de climatisation.

## Gestion de l'eau :

Au vu de la particularité de notre activité, des troubles des enfants, nous utilisons beaucoup l'eau dans le cadre d'ateliers thérapeutiques et éducatifs, mais aussi tout simplement pour la consommation des enfants et les soins d'hygiène. La qualité de l'eau doit donc être contrôlée très souvent.

- Prévention légionnelle.
- Purge hebdomadaire des paumes de douches (avec fiche émargement).
- Surveillance de la potabilité de l'eau effectuée par un laboratoire agréé, une fois par an.
- La Lyonnaise des eaux remet également une analyse annuelle.
- Relevé hebdomadaire de la consommation d'eau afin de vérifier des écarts de consommation (risques de fuites souterraines, possibles au vu de l'âge de nos installations).
- Protocole tenir en cas de résultats montrant des taux anormalement élevés de germes ou de légionnelles.

## Gestion de l'air :

- Aération régulière de nos bâtiments car nous avons des espaces qui n'ont pas de VMC..
- Nettoyage des bouches d'aération des VMC est réalisé par l'agent d'entretien, une fois par mois avec émargement de la fiche de contrôle.
- Depuis 2014, le contrôle des gaines et du moteur des VMC est effectué par un organisme extérieur habilité, ainsi que le nettoyage des hottes de la grande cuisine (contrat annuel).

## Gestion des déchets :

Une pratique de gestion des déchets existe, des procédures sont rédigées et des conventions sont mises en place avec des organismes prestataires.

Tri sélectif des déchets (verres, cartons, ordures ménagères (OM), déchets alimentaires séparés des autres déchets, déchets activités de soins à risques infectieux (DASRI), objets piquants, coupants, tranchants (OPCT).



## LA POLITIQUE HOTELIERE

### Le linge :

Il s'agit de mettre à disposition des enfants du linge propre (vêtements, serviettes de toilette, draps, couettes,), d'entretenir les vêtements de travail, ainsi que les lingettes, lavettes sol, etc. utilisés pour l'entretien des locaux, tout en se référant au protocole d'hygiène et de sécurité de nettoyage du linge. Cette prestation est effectuée en interne et en externe.

- Traitement du linge : une démarche qualité *RABC (Risk Analysis and Biocontamination Control, l'Analyse du Risque et le Contrôle de Biocontamination)* a été mise en place, la lingerie dispose d'une zone « propre » et d'une zone « sale ». Ce choix de maintenir une lingerie interne s'explique par la nécessité de pouvoir laver rapidement le linge souillé des enfants.
- Tous les deux mois, une entreprise extérieure l'ESAT Atelier de la Ballastière de Libourne intervient. L'ESAT prend en charge le linge ne pouvant être lavé sur place (draps, couvertures, alèses, traversins, oreillers, tapis, rideaux épais).
- Tri du linge par catégorie (blanc, couleur, synthétique, serpillières, lingettes sol )Le linge infecté ou souillé (sang, urine) est mis dans des poches individuelles, et lavé séparément.
- Le bio-nettoyage de la lingerie est organisé quotidiennement.
- Dans chaque unité, un local spécifique de stockage du linge sale et du linge propre est prévu, le linge propre bénéficie d'une protection spécifique (armoire, emballage plastique).

### La restauration :

La restauration est assurée par une Cuisine Centrale de l'Entreprise Alium située à Blanquefort.

Ce prestataire a fait l'objet d'un agrément des services vétérinaires ; il est habilité à produire de la liaison froide.

Ce concept repose sur un partenariat entre la responsable de production, deux diététiciennes de la Cuisine Centrale, qui conçoit avec l'Economiste de l'Association, après avis de l'équipe de cuisine, les menus hebdomadaires, selon un grammage normé en fonction des âges des consommateurs. Nous avons validé des cycles de 5 semaines pour la commande des repas.

Des repas à thèmes sont proposés une fois par trimestre par le prestataire de service. Le prix du repas est évalué en début de chaque année.

Les repas sont livrés tous les lundis matin et du mardi au vendredi les après-midis, acheminés par un véhicule réfrigéré.

A la réception une vérification de la température, de la qualité, de la quantité suivant le type de repas (normaux, hypocalorique, alternatifs) est effectuée par un agent de service formée à cet effet, en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité et des différents protocoles.

Les repas spécifiques sont proposés :

- un menu dit « alternatif » nous permet de répondre à diverses situations (végétarisme, sans viande...)
- ;
- prise en compte sur prescription médicale d'intolérances ou allergies ;
- menu hypocalorique.



Des prélèvements d'échantillons de nourriture sont réalisés tous les jours et gardés dans des boîtes « plats témoin », pendant cinq jours dans un réfrigérateur. Ces échantillons doivent être gardés à disposition afin de procéder à des analyses si un problème est déclaré (intoxication etc.).

La cuisine centrale Alium a pour obligation d'effectuer régulièrement, des prélèvements d'échantillons de nourriture et de surfaces et de les faire analyser par un laboratoire agréé. Les résultats sont communiqués par écrit en cas de défaut, des actions de corrections sont immédiatement entreprises et consignées dans un registre tenu à la disposition du service vétérinaire.

Le respect de la démarche H.A.C.C.P (*Hazard Analysis Critical Control Point – Analyse des risques, points critiques pour leur maîtrise*) et la tenue des différents registres de traçabilité (contrôle des températures – plats témoins journaliers etc.) sont assurés.

### Bio nettoyage :

Les différents locaux sont nettoyés en respectant les règles d'hygiène définies dans nos protocoles de nettoyage, renforcés si besoin lors de crises sanitaires ou d'épidémies de maladies infectieuses. Le personnel ayant en charge le nettoyage des locaux est présent dans l'établissement de 6 h 30 à 18 h 30, ce qui engendre une importante disponibilité, plus d'investissement et une réactivité si une intervention rapide est nécessaire.

Notre organisation implique :

- **Mobilité** : acceptation du changement de poste,
- **Polyvalence** : connaissance de tous les postes, adaptation rapide au poste lors des remplacements.
- **Echange** : les personnels ont une réunion de service spécifique tous les 15 jours.
- **Formation** : formations sur l'entretien des locaux et les différentes évolutions du cadre réglementaire.



## MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS

Les locaux et le public accueilli demandent un suivi des travaux pour assurer la mise à disposition des infrastructures dans les meilleures conditions

### Maintenance en interne :

L'entretien des locaux et des équipements est assuré par deux agents d'entretien à temps plein qui assurent :

- L'entretien du matériel
- L'entretien courant des véhicules
- L'entretien des locaux et des bâtiments
- L'entretien des aires de jeux
- La surveillance de l'état de fonctionnement et réparation des machines utilisées dans l'établissement
- La vérification et l'entretien les différents systèmes concernant la sécurité des personnes et des locaux

## Maintenance en externe :

L'ensemble des locaux, des matériels, des installations électriques, de production d'eau chaude et des produits consommés font l'objet de contrôles de la part d'organismes agréés.

Une veille réglementaire relative à la sécurité est mise à jour annuellement par l'Econome.

Le plan d'investissement annuel est orienté sur le maintien en état des locaux et du matériel utilisé.

La maintenance doit aussi tenir compte de l'organisation de notre activité et donc pouvoir s'adapter tant dans la forme que dans son organisation (bruit, horaires d'interventions...).



## LES TRANSPORTS

Quotidiennement, le transport des enfants et des adolescents depuis et vers leur domicile est assuré par l'établissement.

- **2 véhicules assurent une « tournée » sur Bordeaux et sa banlieue nord-ouest** (Blanquefort, Bruges, Le Bouscat, Eysines).
- **Des taxis** (au nombre de six, ce nombre étant fonction de l'origine géographique des jeunes qui nous sont adressés par la MDPH) **assurent le transport des enfants et adolescents domiciliés sur d'autres secteurs** (Bordeaux, Mérignac Capeyron et toute la zone allant de Salaunes, Sainte-Hélène et le Médoc). Il est à noter que certains enfants et adolescents sont confrontés chaque jour à des temps de transports importants (jusqu'à 3h) du fait de l'éloignement de leur domicile.

L'ensemble de ces modes de transport est organisé et est sous la responsabilité du directeur adjoint du DITEP. Des réunions de coordination sont organisées avec le directeur adjoint

De plus, dans le cadre des objectifs d'autonomisation des adolescents, en lien avec leur PPA, certains d'entre eux utilisent les réseaux de transports urbains (Citram, TBC,...) de manière autonome.

